Ontario

Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Nagagamisis Central Plateau

Signature Site

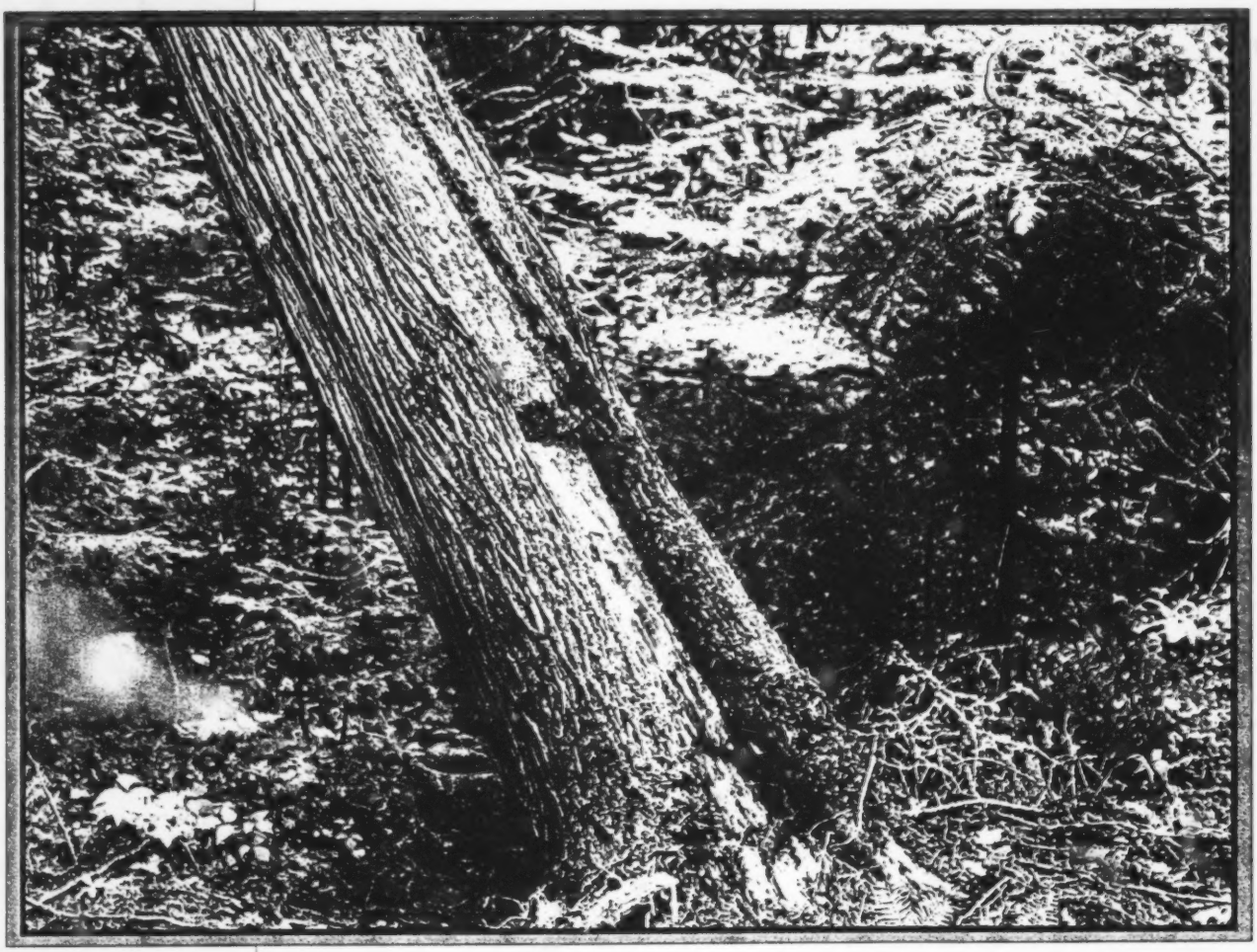

The Management Options - A Working Document

Discovering the Past...

Sharing the Future

103-05328/

What's Inside?

INTRODUCTION 1

COMPONENTS OF THE NAGAGAMISIS CENTRAL PLATEAU SIGNATURE SITE 1
Nagagamisis Provincial Park 2
Nagagami Lake Provincial Nature Reserve 2
Nagagamisis and Nagagami Lake Provincial Park Addition (P1524) 2
Nagagamisis Lake Enhanced Management Area (E1080r) 2

SIGNATURE SITE PLANNING CONTEXT 2

PROVINCIAL PARKS 2
ENHANCED MANAGEMENT AREA (EMA E1080R) 3

PUBLIC CONSULTATION SUMMARY 3

LAND USE DIRECTION FOR THE NAGAGAMISIS SIGNATURE SITE 5

NAGAGAMISIS PROVINCIAL PARK AND PARK ADDITION 5
Park Classification 5
Park Zoning for Nagagamisis Provincial Park and Park Addition 6
Use Management Options for Nagagamisis Provincial Park and Park Addition 8
NAGAGAMI LAKE PROVINCIAL NATURE RESERVE 10
Park Classification 10
Park Zoning Proposal 10
Use Management Options for Nagagami Lake Provincial Nature Reserve 10
NAGAGAMISIS LAKE ENHANCED MANAGEMENT AREA 10
Proposed Management Direction 10
PUBLIC INVOLVEMENT IN THE MANAGEMENT OF THE
NAGAGAMISIS CENTRAL PLATEAU SIGNATURE SITE 11

OPPORTUNITES FOR SURROUNDING AREAS 12

NEXT STEPS 12

PROJECT SCHEDULE 12

NAGAGAMISIS CENTRAL PLATEAU SIGNATURE SITE MANAGEMENT OPTIONS - A WORKING DOCUMENT

INTRODUCTION

Welcome to the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site*, one of Ontario's nine Signature Sites designated under *Ontario's Living Legacy*. The *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* was chosen because of its distinctive and provincially significant natural and cultural values. In addition, the Plateau area has considerable tourism and recreation potential in natural settings.

The *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* brings together distinct pieces of geography, including Nagagamisis Provincial Park, Nagagami Lake Provincial Nature Reserve, a park addition (P1524) and an Enhanced Management Area (E1080r) (see map 1), into a common vision that will protect significant natural and cultural features while allowing a variety of compatible uses. Planning will set the stage for marketing new opportunities, like Eagle's Earth Cree and Ojibway Historical Centre, for the entire signature site.

This is the second in a series of documents being produced as part of the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site Strategy* planning process. This working document outlines proposed park and resource management direction, management options for the whole signature site, including proposed zoning for provincial parks. The management and zoning options presented here have been developed while considering the variety of input from public consultation sessions, archaeological studies, earth and life science surveys and the comments of stakeholders. The next stage in the planning process will be an opportunity to view a preliminary strategy for the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site*. Stay tuned!

The planning strategy will be developed over the next year to provide a common vision and direction for the signature site. The planning strategy will meet the requirements for park planning and will guide the management of natural and cultural resources, recreational values, visitor use, business opportunities and development of this special area. The Enhanced Management Area, referred to in the balance of this document as the EMA, is a new land use designation in Ontario. EMAs were identified as areas for special management without removing them from the traditional economic landbase. The EMA will be managed by a forest management plan and direction outlined in the signature site strategy.

The planning team will consider all available information, public opinion, and provincial policy and legislation in the development of the signature site strategy. The management strategy will strive to achieve the following goals derived from public consultation:

- *Offer a variety of recreation opportunities and experiences*
- *Share First Nations' culture with the world*
- *Increase the understanding of the uniqueness of the area*
- *Diversification of the local economy through tourism*
- *Maintain a healthy ecosystem*

We encourage you to get involved in the planning of the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site*. Tell us what you think! When you send us your comments, be sure to include your name and contact information to be included in our draw. **We will be giving away three separate prizes of one free night of camping at Nagagamisis.** The lucky winners will be drawn from those who provide us with their comments. We hope you'll find this working document interesting and informative!

Components of the Nagagamisis Central Plateau Signature Site

The signature site encompasses two existing provincial parks, a park addition and an Enhanced Management Area (Map 1). These areas contain over 60,000 hectares of land and water as follows:

Land Use	*Classification*	*Area (hectares)*
Nagagamisis Provincial Park	Natural Environment	8,131
Nagagami Lake Provincial Nature Reserve	Nature Reserve	1,650
Nagagamisis and Nagagami Lake Addition Provincial Park (P1524)	Natural Environment	32,680
Nagagamisis Lake Enhanced Management Area (E1080r)	Recreation	27,526
	Total Area of the signature site	**69,987**

Nagagamisis Provincial Park
- Established and opened to the public in 1957.
- It encompasses Nagagamisis Lake and the land surrounding the lake. The cottage subdivision located on the north shore of the lake is not in the park.
- An extensive cultural heritage assessment in the summer of 2001 documented new archaeological sites, several hundred Native values and a significant find of culturally modified trees.
- Nagagamisis Lake is known for excellent fishing. Nagagamisis is a Cree word meaning "lake with fine sandy shores" the lake also offers good swimming.
- Nagagamisis Provincial Park has 86 campsites in two campgrounds with service facilities (e.g. boat launch, vault toilets, comfort station) in a highly scenic lakeside setting.

Nagagami Lake Provincial Nature Reserve
- Established in 1985.
- Located on the eastern shore of Nagagami Lake it provides protection for important natural features including land and river shorelines, peatland plant and wetland communities.
- This area contains archaeological sites of regional significance. The chert beach site is most notable, being one of a limited number of sites in the Albany drainage basin that provided flint cobble used to make stone tools.

Nagagamisis and Nagagami Lake Provincial Park Addition (P1524)
- The addition was identified in *Ontario's Living Legacy*. This area is an addition to Nagagamisis Provincial Park and will provide ecological integrity by linking two smaller parks. The addition includes portions of the Foch and Nagagami rivers.
- This area has an interesting geological history. Portions of two significant geological features are found here: the Newlands shoreline bluff and the Arnott Moraine. In general, moraine systems are not as common in this part of Ontario as in southern or northwestern parts of the province. This landform is considered provincially significant in Ontario's parks system.
- An extensive project in the summer of 2001 documented 27 new archaeological sites and several hundred Aboriginal values including large numbers of culturally modified trees.

Nagagamisis Lake Enhanced Management Area (E1080r)
- This EMA was identified through *Ontario's Living Legacy* as an area with high recreational values.
- The area is noted for its spring-fed kettle and esker lakes, which are uncommon on the Clay Belt.
- Much of the timber that fuelled the region's economy in the 1970s and 1980's came from here. The area now contains vigorous young forest.

SIGNATURE SITE PLANNING CONTEXT

This section describes some details that have implication in the planning context for the existing provincial parks, the park addition and the EMA.

Provincial Parks

The *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* includes the following parks:
- Nagagamisis Provincial Park - existing natural environment class park;
- Nagagamisis and Nagagami Lake Provincial Park Addition - new addition to the existing natural environment park;
- Nagagami Lake Provincial Nature Reserve - existing nature reserve class park;

These areas form the larger part of the signature site. The addition connects the two existing parks with policies that differ somewhat from those of the existing parks.

The following documents provide management direction for provincial parks in Ontario:
- *The Ontario Parks Act*
- *The Cabinet Approved Ontario Provincial Parks Policy Statement*
- *Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies* (1992)
- *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy* (1999)

The goal of the provincial park system is:
"To provide a variety of outdoor recreation opportunities and to protect provincially significant natural, cultural and recreational environments in a system of Provincial Parks."

- *Residents should only pay to use the campground. Fees should only be collected if a service is being offered.*
- *Motors should continue to be allowed on all rivers and lakes.*
- *Funding to enhance recreation opportunities and road portage maintenance*
- *Non-resident users should have to hire a guide.*
- *Develop trails for ATV's.*

EDUCATION

- *There needs to be more environmental education in the schools. What role can the Signature Site play?*
- *A facility in the park to educate people about the Signature Site.*
- *Development of a signage program including identification of access points, trails, portages and campsites on the river. This program should also have an educational component focusing on environmental protection, cultural values, and forestry.*

FOREST HEALTH

- *The Signature Site Strategy must address sustainability.*
- *In the absence of natural disturbances the following activities were suggested in the park to promote a healthy forest - prescribed burning, selective planting, planting previously harvested areas.*
- *Some individuals supported logging in the park.*
- *Selective harvesting with horses to remove hazardous trees for health and safety*
- *We should not disturb nature. The area should be left alone as bush. Under no circumstances should there be logging in the Park.*
- *Science must be incorporated into the Strategy.*
- *Enhancing forest productivity in the Enhanced Management Area.*

ENVIRONMENT

- *The erosion problem in the EMA must be fixed.*

AGGREGATE & MINING

- *Aggregate resources in the EMA area important to both the Ministry of Transportation and the forest industry.*
- *Future mining activities may require to use the water from the Nagagami River.*

FORESTRY

- *The forest company is considering the EMA for Intensive Forest Management*

MANAGEMENT OF THE SITE

- *Securing funding should be a priority.*
- *Form a local group - "Friends of the Nagagamisis Signature Site" to help manage the site.*
- *Make sure the MNR has the financial resources and staff to implement the strategy.*
- *"Failure is not an option".*
- *Keep the Signature Site Strategy alive (continual review) and financially sustainable (self-sufficient).*
- *Monitoring framework for Park Planning need a feedback loop incorporated into the management plan.*
- *This project will strengthen relationship between the MNR district and Ontario Parks.*
- *Repeat this kind of forum to develop the Preliminary Signature Site Strategy.*
- *Is there a need for a legislative mandate to review plans?*

LAND USE DIRECTION FOR THE NAGAGAMISIS SIGNATURE SITE

The Nagagamisis Central Plateau Signature Site Strategy will provide general direction for the entire signature site. The *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* contains three different land use designations - existing Provincial Parks (Nagagamisis and Nagagami Lake) a park addition and an Enhanced Management Area (EMA). Because different uses and policy apply to these different land use designations they will be dealt with separately. In some cases permitted activities differ between existing parks and new park additions, this is noted where applicable.

Aboriginal peoples have existing Aboriginal or treaty rights that are protected under the Constitution of Canada. The Ontario government is consulting with Aboriginal people concerning decisions that may affect the use of Crown land and resources that are subject to Aboriginal or treaty rights. The proposals outlined in this document have been developed with public and aboriginal participation. The consultation for this document is an attempt to ensure these existing obligations are not restricted. MNR's existing planning processes provide opportunities for all citizens to participate in planning for natural resources under MNR's administration. However, it is recognised that more effective approaches are required in order to consult effectively with Aboriginal peoples.

Nagagamisis Provincial Park and Park Addition

Park Classification

The Ontario Provincial Parks System has six classes of provincial parks: wilderness, nature reserve, natural environment, recreation, waterway and historical. Park classification organises Ontario's Provincial Parks into broad categories, each of which has particular purposes and characteristics as well as distinctive planning, management, and visitor policies. Once a classification is chosen it applies to the whole park.

The concept of park classification recognizes that a well balanced and diverse park system provides a wide variety of experiences in a number of differing landscapes and ensures the maintenance of diversity within natural, cultural and recreational environments in the park system

The existing Nagagamisis Provincial Park is a natural environment class park. According to Provincial Park policy, natural environment class parks *'incorporate outstanding recreational landscapes with representative natural and historical features to provide high quality recreation and educational experiences"* The Nagagamisis Provincial Park and the Nagagamisis and Nagagami Lake Provincial Park Addition will be classified as natural environment owing to its virtually undeveloped character, rich aboriginal history and recreation potential

Park Zoning for Nagagamisis Provincial Park and Park Addition

The concept of zoning recognises that every park possesses a unique combination of resources, features and potential experiences. These attributes, in turn, relate to the principal purpose for the establishment of the park and it's classification. Zoning is applied to areas within the park. This sets the stage for parklands and waters to be assigned to their most appropriate role, on the basis of their significance for protection and their potential for recreation. There are six possible park zones: wilderness (W), natural environment (NE), nature reserve (NR), historical (H), development (D) and access (A). All of these zones are possible within a park like Nagagamisis that has been classified as natural environment.

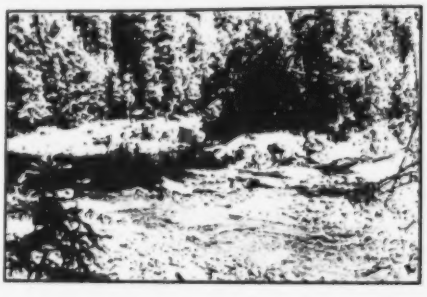

A series of zoning options were presented to the public during the March 2003 workshop. Based on comments, the following zoning proposals were developed. These zoning proposals attempt to balance the need for protecting provincially significant features of the area and the provision of quality recreation. Some of the management options outlined in this document may change the proposed zones. Where this is the case it has been noted within the option. The maps provided illustrate the proposed zones described in this section.

Wilderness Zones include wilderness landscapes of appropriate size and integrity that protect significant natural and cultural features and are suitable for wilderness experiences, as well as a protective buffer with an absolute minimum of development. -Depending on the preferred options, there may be parts of the park addition where a wilderness zone may be appropriate. Hunting and trapping would continue in this wilderness zone and there would be direction for vegetation management where natural fires could occur with a possibility for prescribed burning under controlled conditions.

Nature Reserve Zones include any significant earth and life science features that require management distinct from that in adjacent zones, as well as a protective buffer with an absolute minimum of development. Hunting is not permitted in these zones.

NR1 South of the Narrows (existing zone)- This area is within the Nagagamisis Provincial Park. Currently a portion of this area is zoned as nature reserve to protect the Arnott Moraine and follows contour lines. (Map 3)

- *Option A*- The boundary of this zone could remain following contour lines.
- *Option B* The zone could be expanded to follow natural features to make the boundary discernible on the ground and provide a buffer for the moraine.

NR2 Black Ash (existing zone)- This nature reserve zone is identified in the current park plan. It was designated to protect a stand of black ash. This stand represents the northern limit for this species and it is sensitive to disturbance. No change is proposed to this zone. (Map 3)

NR3 Arnott Moraine (new zone) An area, within *Ontario's Living Legacy* park addition, located north of Nagagamisis Lake is proposed as a nature reserve zone because it is part of the Arnott Moraine. The moraine, which rises 30 meters above the surrounding forest, contains a wide range of glacial landforms. This area contains no roads and has never been harvested. Moraines are not well represented in northeastern Ontario and have been deemed provincially significant. The cottage subdivision on Nagagamisis Lake and lands 30 meters behind the cottages would be outside the nature reserve zone - the 30 meter strip would be part of the park natural environment zone. (Map 2)

- *Option A*: Based on its provincial significance, lack of roads and undisturbed state, this area could be zoned as a nature reserve. Hunting and trapping would be discontinued; this would require an amendment to the Fish and Wildlife Act.
- *Option B*: This area could be zoned natural environment to allow for hunting on foot.

NR4 Foch River Island (new zone) This large island, of 155 hectares, located on the Foch River, has been identified as a potential nature reserve zone. (Map 2)

The provincial parks within the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* will be managed to meet the four objectives of the provincial park system:

Protection: To protect provincially significant elements of the natural and cultural landscape of Ontario.

Recreation: To provide Provincial Park outdoor recreation opportunities ranging from high-intensity day-use to low-intensity wilderness experiences.

Heritage Appreciation: To provide opportunities for exploration and appreciation of the outdoor natural and cultural heritage of Ontario.

Tourism: To provide Ontario's residents and out-of-province visitors with opportunities to discover and experience the distinctive regions of the Province.

Enhanced Management Area (EMA E1080r)

EMAs are a new land use category that has been established in order to provide more detailed land use direction in areas of special features or values. The *Ontario's Living Legacy Land Use Strategy* identifies seven different classes of EMAs. The Nagagamisis Lake EMA has been classed as recreational. Recreational EMAs have been applied to areas with high recreational use or significant recreational values for activities such as angling, hunting, motorised and pedestrian trail use and canoeing.

The area identified as Nagagamisis Lake EMA will continue to be managed by the Sustainable Forest Licence holder through the Hearst Forest Management Plan. Planning decisions may lead to modifications in resource-management practices in order to maintain or enhance recreational values. These adjustments will be made with no impact on wood supply.

PUBLIC CONSULTATION SUMMARY

The public consultation described in this document is meant to be inclusive in the widest sense of the term and includes First Nations, Aboriginal people, the general public represented by groups and individuals, private and industrial users.

Public consultation for the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* formally began in March 2002 with the invitation to participate and to view the terms of reference. At this time a workshop was held to review some background information and to exmaine future direction for the signature site. There were approximeately 25 particiants at the workshop. Three written comments were received during the public review of this document. From this the planning team devised broad goals and objectives for the signature site. The workshop also provided the team with the following planning team principles:

A Commitment to Education

Foster learning and understanding through education. Provide First Nations with opportunities to share their knowledge of the area.

"Continue to learn by watching and listening to elders"

To Conduct Meaningful Consultation

The Strategy must reflect the needs and desires of the local communities. It is hoped that this involvement will lead to a sense of pride and empowerment.

"That 10 years from now the communities feel that they shaped the Signature Site"

To Incorporate into the Strategy the Relationship Between First Nation's Culture and the Natural Environment

This area is of historical importance to local First Nation communities. It is important that their relationship with the area be acknowledged and respected.

"Should truly touch on the significance of the area, the uniqueness of the area, the history of the site, the people and culture it represents, an entity that signifies pride"

An open house was held on November 4, 2002 to present the Background Information Tabloid. There were four visitors to the open house and six comments were received during this stage. The planning team was extended beyond MNR through a series of meetings held during the fall of 2002. In all, seven meeting were held with interest groups to develop some preliminary ideas around management options for the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site*. These ideas were discussed at a public Knowledge Building Workshop held March 22, 2003. There were over 60 participants representing local and provincial interests at this workshop. The comments received during consultation and meetings are presented in the "*What We Heard From the Public*" section of this document.

You are encouraged to become involved and provide comments to the planning team on this working document. We want your imput as we will take your comments and together, we will plan from the various resource management options to determine which options best accomplish the objectives that we have heard thus far. After the planning team has evaluated the information, we will present to you, the public, the preferred management options in the form of a preliminary signature site strategy.

WHAT WE HEARD FROM THE PUBLIC

The following comments were received from the public. Some of these comments are outside of the scope of the signature site strategy, such as treaty concerns of First Nations.

PLANNING PROCESS

- *Keep this approach alive; this will ensure transparent decision-making. Continue to use plain language and demonstrate in the plan how decisions are linked to what was heard.*
- *The planning team must embrace the complexity deal with it. Make compromises and work together to plan with others.*
- *Would like stakeholder representation on the planning team.*
- *When making decisions, concerns of locals hold more importance than concerns of outsiders.*
- *Continue to use workshops to engage and inform the public.*
- *The government must work to consult effectively as opposed to going through the motions and simply meeting legal obligations.*
- *Great workshop - continue. Excellent facilitation!*

FIRST NATIONS' INTERESTS

- *First Nations would like to decide how their history is managed, including respect for burial grounds and native values.*
- *MNR must consider First Nations needs including employment and training opportunities.*
- *Ancient portages require maintenance and protection from development.*
- *First Nations support the historic zone around Nagagamisis Lake to protect sacred sites.*
- *Hornepayne First Nation would like an annual Pow Wow site in the park.*
- *The following developments should take place in the park: Youth camp for First Nations, a spot for Elders, cottages.*
- *Traditional lands should be free access to all First Nations people including, no fees for Elders, camping, fire wood, Pow Wows. No restrictions on where they can camp.*
- *Trapping must continue in the park. Trappers need to cut some trees in the park to build cabins.*
- *Some individuals have expressed concern that First Nations are being charged for fishing in the park.*
- *First Nations want to be directly involved in managing the park.*
- *Would like to know why cottagers don't pay to use Nagagamisis Lake?*
- *First Nations want to assert treaty rights over mineral/forestry/water/gravel. More specifically to this site Constance Lake First Nation has expressed an interest in hydro development on the Nagagami River. An interest has also been expressed over gravel rights in the Enhanced Management Area.*
- *The Chief of Hornepayne First Nation is interested in filing a land claim on the park.*
- *Pic River First Nation filed a land claim in 1996 that included portion of the Nagagamisis Signature Site. This land claim has been superseded by a court action.*
- *Hornepayne First Nations would like to control 90% of the Park.*
- *More proper consultation.*
- *First Nations would like to deal with their own enforcement issues. One suggestion was a First Nations Conservation Officer in Hornepayne.*
- *Would like clarification regarding access to slash for fuel wood (in EMA).*

ACCESS

- *The following key road corridors should be maintained within the enhanced management area; Buck Lake, Big Skunk, Insect, East/West Arnott, East/West McEwing.*
- *Auden Road should be maintained as access to Nagagami River.*
- *Could we build a win-win with forest industry to maintain some of these key access routes?*
- *Need to access funding to do some repairs to roads.*
- *Level of access should be balanced throughout the Signature Site through comprehensive road planning (these apply to vehicles and ATV).*
  - *Existing access should be maintained.*
  - *Some localized access restrictions, but no broad based restrictions.*
  - *Some areas should be designated as roadless; areas this involves re-establishing ancient portage routes as a means of access.*
- *Permit holders need to access the area without fees or restrictions (Land Use Permit holders, trappers).*
- *Access must be re-evaluated so environmental damage can be mitigated.*
- *There are potential access issues for the mining industry associated with a linear park.*
- *Trappers want to build trails across Nagagami River.*
- *Better communications with trappers on road closures.*

RECREATION

- *Interested in a variety of recreation developments including cottaging opportunities, concession store (gas station), electrical sites in the campground, rebuilding the Native trading post, hiking trails, cross country skiing and recreation for patrons of Eagle's Earth.*
- *Need to define recreation. It is different things to different people:*
- *Fishing and hunting should continue in the park except where safety is a concern.*
- *Let current activities continue but do not promote these as the primary activities in the new park*
- *Promote light on the land recreation.*
- *Identify clearly which areas will be considered for development and which areas will not be developed.*
- *We need a strategy to address impacts such as garbage and erosion.*

Management Option - Access to Nagagamisis Lake

The development zone to the east of Highway 631 accesses Nagagamisis Park. This will continue to be the primary staging area for activities in the park. Located within this zone is the only authorized access point for Nagagamisis Lake. This access point is only accessible during the park-operating season. It has been expressed through public consultation, that there should be an access point on the lake that can be opened in the autumn.

- *Option A*: Explore the feasibility of extending the park-operating season so the boat launch within the existing park would be accessible during the autumn.
- *Option B*: Investigate the feasibility of installing a boat launch at the old entrance to the park. This location is within the current development zone. The launch would be open in the fall and provide selfserve access to the lake.
- *Option C*: The current level of access to the boat launch is acceptable.

Management Option-Vegetation

A number of interest groups have expressed concern for the health of the forest in the existing park and the future health of the park addition. Extensive fire protection, beginning in the 1920's, has resulted in an over mature forest. Fire management in the signature site is subject to the fire management strategy for this part of Ontario, which may require revisions, based on the ideas arising from the signature site planning process.

- *Option A*: The vegetation in the park should not be actively managed.
- *Option B*: Through zoning identify areas where naturally occurring forest fires may be permitted or prescribed fire used to manage vegetation. The latter could be done in the park addition if a wilderness zone was designated. Develop a vegetation stewardship strategy to monitore vegetation change over time.

Management Option - Hunting in Nagagamisis Provincial Park and Park Addition

The public strongly supports hunting in natural environment zones of the existing park and park addition. Hunting has not been permitted in development zones, nature reserve zones or historical zones of Nagagamisis Park (See map inserts for location of these zones)

- *Option A:* Hunting should be permitted in the natural environment zones of Nagagamisis Park and all zones in the addition except nature reserves.
- *Option B:* Hunting should only be permitted in natural environment zones of Nagagamisis Park and the addition.
- *Option C:* Hunting should <u>not</u> be permitted in natural environment zones of Nagagamisis Park.

Management Option - Use of Power Motors on Lakes and Rivers

Nagagamisis Lake and Nagagami River are the largest water bodies within the signature site. Power boats are currently used on Nagagamisis Lake, and it is proposed that this use continue.

- *Option A:* The use of power motors could be restricted to permit holders who have traditionally used the river (i.e. trappers, Land Use Permits).
- *Option B:* A 10 horsepower restriction could be implemented along the river. This will enable existing use to continue and complement the development of a backcountry canoe program
- *Option C:* The use of power motors along the river could continue, with the option to re-evaluate this decision in the future if user numbers increase, and should conflict arise.

Management Option - Use of Live Bait

The current use of live bait on Nagagamisis Lake does not conform to park policy. The use of bait fish can have negative impacts on lakes such as an increased likelihood of introducing exotic species and parasites.

These factors can have a significant impact on population numbers.

- *Option A:* The use of live bait could continue on Nagagamisis Lake as a non-conforming use.
- *Option B*: The use of live bait could be phased out on Nagagamisis Lake by January 1st, 2010.
- *Option C*: The use of live bait could stop on Nagagamisis Lake.

Management Option - User Fees

Currently the development zone (boat launch, day use area and campground) is located inside the existing Nagagamisis Park. This is the only location where fees are collected. With the park expansion, and development of services such as signage and backcountry programs there may be a need to expand fee collection.

- *Option A:* Fees could continue to be collected at the Nagagamisis Provincial Park gatehouse and accordingly as facilities and services are developed in the park addition.
- *Option B*: A non-government group (e.g. First Nations, outfitters) could be approached to sell access and interior camping passes for site development in the park addition.
- *Option C:* A combination of the above options would best serve signature site management and visitors.

Nagagami Lake Provincial Nature Reserve

Park Classification
Nagagami Lake Provincial Nature Reserve is classified as a nature reserve. Nature reserves are *"areas selected to represent the distinctive natural habitats and landforms of the province, and are protected for educational purposes and as gene pools for research to benefit present and future generations"*. This area will continue to be classified as a nature reserve class park.

Park Zoning Proposal
Within a nature reserve class park the following zones are permitted: Nature Reserve (NR), Historical (H) and Access Zones (A).

Nature Reserve Zones include any significant earth and life science features that require management distinct from that in adjacent zones, as well as a protective buffer with an absolute minimum of development. Hunting is not permitted in these zones.
NR- Nagagami Lake -This area is currently zoned nature reserve. It is proposed that this continue. This zone encompasses representative vegetation of the region and a population of rare autumn wild onions. This zone also includes cultural heritage values such as a chert beach and culturally modified trees. The designation as a nature reserve zone will lend protection to all these values. (Map 1)

Use Management Options for Nagagami Lake Provincial Nature Reserve
Currently a 1986 Preliminary Management Plan provides management direction for the Nagagami Lake Provincial Nature Reserve. This management plan is being updated through the signature site planning process. The current management plan permits a variety of uses that do not conform with current policy for nature reserves including hunting, bait fishing, trapping and the use of motorboats, snowmobiles and all terrain vehicles associated with these activities. These activities could impact on the diversity of forest cover and vascular plants that lead to the area's designation as a provincial nature reserve.

Management Option - Hunting, Bait Fishing and Trapping
- *Option A:* These non-conforming uses could be discontinued in the nature reserve.
- *Option B:* These non-conforming uses could be phased out of the nature reserve by January 1st, 2010.
- *Option C:* These non-conforming uses could continue in the nature reserve as a non-conforming use.

Management Option - Use of Motorised Travel
Motorised travel is defined as the use of all terrain vehicles, snowmobiles and motor boats.
- *Option A:* The use of all motorised travel should be discontinued in the nature reserve.
- *Option B:* The use of all motorised travel could be phased out of the nature reserve by January 1st, 2010
- *Option C:* The use of all motorised travel could continue in the nature reserve as a non-conforming use.
- *Option D:* Only the use of all terrain vehicles could be discontinued because of the potential direct impact on the vegetation that has led to the designation of this area as a nature reserve.

Nagagamisis Lake Enhanced Management Area

Proposed Management Direction
EMA management will be outlined in the signature site strategy and implemented through the Hearst Forest Management Plan. Current activities will continue within the EMA. All Crown land use activities will consider the need for protecting earth, life and cultural values while providing recreation opportunities. Future forestry activities will take into account significant recreational values and adjust timing or type of operation to mitigate negative impacts on these features.

Proposed Management Direction - Roads
The emphasis of the EMA will continue to be access-based activities. Local user groups have identified the following roads as maintenance priorities within the EMA: Big Skunk Lake Road, Buck Lake Road, Insect Lake Road, West Arnott Road, East Arnott Road, East McEwing, West McEwing. Partnerships will be explored to maintain these roads. Development of recreational trails will be encouraged on remaining roads.

Proposed Management - Direction Education
Educational materials and interpretative signs will be used to inform resource users about sensitive features and potential environmental impacts. This program will be used as a means of protecting significant earth and life science features within the EMA.

Proposed Management Direction - Intensive Forestry within the EMA
The rich soils of the Arnott Moraine have made the EMA one of the most productive areas for tree growth on the Hearst Forest. With the creation of new parks, forest companies are being challenged to produce more wood with less land. Commitments in the Ontario Forest Accord identify Intensive Forest Management as a tool that could help grow more wood and expand the

- *Option A*: This island could be deemed as a nature reserve zone. It would lend protection to a lowland island ecosystem.
- *Option B*: The island could be zoned natural environment.

Historical Zones include any significant historical resources that require management distinct from that in adjacent zones; they will support minimum development required for visitor exploration, appreciation and scientific research.

H1 Nagagamisis Lake (existing zone) - Nagagamisis Lake has a rich and long history of habitation. Recent archaeological work has expanded archaeological knowledge within the area. Nagagamisis Lake, in particular, has many well-preserved sites. According to policy that governs permitted uses in the existing park hunting is not a permitted activity in this zone. (Map 3)
- *Option A*: The current zone could be expanded to areas of known archaeological findings. As a result, this zone will not follow natural or discernible boundaries.
- *Option B*: This options expands the current zone to include the shoreline along the east and west end of the lake. The zone will go for 200 metres from waters edge. This zone would provide protection for known and yet to be discovered archaeological sites. A uniform zone around the lake would also make it easier for hunters to identify where they can hunt.

H2 Nagagami River (new zone) - This zone is a cluster of areas along the river that will offer protection to various cultural values (Map 2). This area is in the park addition and hunting can continue if recommended by the public (see Use Management Options For Nagagamisis Provincial Park and Park Addition).

Development Zones provide the main access to the park facilities and services for a wide range of day-use and camping activities. They will constitute a relatively small portion of individual parks.

D1(existing zone) -The current boundary of the development zone, that supports camping, comfort stations, boat launch and gatehouse, will remain the same. The potential of an annual Pow Wow site within this area, or the adjacent historical zone on Duck Bay, will be explored with local First Nations. (Map 3)
- *Option A*: The development zone could be expanded to include area south of Park Lake. This area could accommodate future campground expansions.

D2 Snow plough turn around (new zone) - The 20-year plan proposed by the Ministry of Transportation (MTO) for Highway 631 calls for upgrading an existing snowplough turnaround north of the highway bridge. Safety concerns are prompting the MTO to upgrade the site. These proposed improvements include the paving of the turnaround and posting 'No Parking' signs. There are no other feasible locations for the snowplough turnaround outside the park boundary. The management option relates to the acquisition of land. (Map 3)
- *Option A*: The land could be zoned development, to allow for the snowplough turn around. The land would remain part of the park and leased to the Ministry of Transportation.
- *Option B*: The land could be deregulated and transferred to the Ministry of Transportation.

D3 Highway 11 (new zone) - This location could be developed to complement Eagle's Earth Cree-Ojibway Historical Centre. The intersection of the Nagagami River and Highway 11 will offer access to the river. (Map 2)

Access Zones serve as staging areas. Generally development within this zone is limited to roads and interpretive facilities.

A1 CN tracks (new zone) - This is the traditional access point to the Foch River. (Map 2)

A2 Hiawatha Road (new zone) - This main forestry road will continue to serve as an access point for the Nagagami River. (Map 2)

A3 Auden Township (new zone) - This old logging road in Auden Township has provided access to the Nagagami River. (Map 2)
- *Option A*: The area could be zoned access. Partnerships would be explored to develop a road agreement to ensure the access is properly maintained. If partnership funding is not received, the use of this area would be phase out.
- *Option B*: The use of this area could be phased out. This transition should be completed by January 1st, 2014. This would result in natural environment zoning.
- *Option C*: This access point could be closed to vehicle traffic. This would result in natural environment zoning.

A4 Frost Road (new zone) - The Frost Road, running west from Highway 631 near Garnet Lake, has served as an access point to Nagagami River. This road was identified as an important hunting location and access point to the river. Recent archaeology work has shown that the presence of this access and portions of the Frost Road are having a negative impact on cultural values, including the Garnet Lake Portage an ancient travel route between the river and Nagagamisis Lake. (Map 2)

- *Option A*: The area could be zoned access. This would allow use of the Frost Road for vehicle and ATV use. The cultural values would be identified as a historical zone. Partnerships would be explored to ensure the access is properly maintained and to relocate portions of the access to protect values. If partnership funding is not received the use of this area would be phased out.

Option B: The use of this area could be phased out. The transition should be completed by January 1st, 2014. This would result in the area being zoned historical and natural environment.

Option C: This access could be closed to vehicle traffic. This area could be rehabilitated and the Garnet Lake portage (traditional access to this section of the river) and canoe link re-established. This would result in the area being zoned natural environment and historical zone.

A5 Shekak River (new zone) - The confluence of the Shekak and Nagagamisis Rivers is located east of Nagagamisis Lake. The river can be accessed by boat on Nagagamisis Lake or from Highway 631 by the Buck Lake Road. The access point on the shore of the Shekak is eroding into the river and causing siltation and impacting cultural heritage values. (Map 2)

- *Option A*: This area could be zoned access. Partnerships would be explored to ensure the access is properly maintained and to relocate portions of the access to protect values. If partnership funding in not received, the use of this area would be phase out.
- *Option B*: This access point could be phased out by January 1st, 2014 to stop environmental damage and the impact on cultural values. This area would be zoned historical.

Option C: This access point could be closed. This area would be zoned historical.

A6 Newlands Township Addition (new zone) - This portion of the park addition, located southeast of Nagagamisis Lake has been harvested and contains numerous roads. This area currently provides access to the Shekak River. Various options have been expressed as to what types of uses should be permitted in this area. (Map 2)

- *Option A*: The main roads in this area should be zoned access. This would allow vehicle and ATV use on the main roads. Partnerships would be explored to ensure the access is properly maintained. If partnership funding is not received, the use of this area would be phased out.

Option B: Vehicle access in this area could be phased out by January 1st, 2014. The area would be zoned wilderness.

Option C: The roads could be closed. The area would be zoned wilderness and managed as a roadless area

A7 South of Buck Lake Road (new zone)- The park addition, located south of the Buck Lake Road, has many roads from forestry operations. This has made it a popular hunting location. (Map 2)

- *Option A*: The area could be zoned access. This would allow use of the roads for vehicle and ATV use. Partnerships would be explored to ensure the access is properly maintained and to relocate portions of the access to protect values. If partnership funding is not received, the use of this area would be phased out.
- *Option B*: The use of this area could be phased out. The transition should be completed by January 1st, 2010. This would result in the area being zoned natural environment.
- *Option C*: This access could be closed to vehicle traffic. This would result in the area being zoned natural environment.

Natural Environment Zones include natural, cultural and aesthetic landscapes in which minimum development is required to support low-intensity recreational activities. (Map 2)

NE1 - The remainder of the existing Nagagamisis Provincial Park and the park addition, not covered by zones as described above, will be zoned natural environment.

Use Management Options for Nagagamisis Provincial Park and Park Addition

These management options have been derived from public consultation and have been set in the context of existing park and park addition policies. These options are being considered as potential management direction for the signature site strategy. Please consider these options and convey your preference to the planning team by submitting comments to the address indicated at the end of this document.

protected areas system while preserving ecological integrity. Companies are seeking more security before investing in intensive forestry. This certainty is taking the form of Enhanced Wood Supply Agreements (EWSA).

Hearst Forest Management Inc. would like to pursue having the EMA designated as an EWSA. The forest activities that would happen in an EWSA are the same as the rest of the forest - such as pre-commercial and commercial thinning, aerial spraying and tending. The process for determining appropriate areas for EWSA has yet to be established and is outside the scope of the Signature Site Strategy. However, the designation of the EMA as an EWSA and the increase security afforded to the Sustainable Forest Licence holder, could result in better road maintenance and the implementation of a road strategy with benefits to the recreational user.

Proposed Management Direction - Cultural Values
Sites for archaeology work will be prioritised and partnerships with educational institutions will be explored to further the identification and protection of cultural heritage values within the EMA. Removing conflicting uses and reducing potential future impacts will protect identified values.

Proposed Management Direction Recreation Cultural Values
Within the EMA there is an extensive network of lake to lake portages. Unfortunately, many of these were not identified earlier and thus were destroyed through forest operations. An interest has been expressed to re-establish the network of portages in the EMA. Partnership opportunities will be explored to establish and maintain this network. The re-establishment of these portages could involve no harvest buffers or timing restrictions to protect this cultural and recreational value.

Proposed Management Direction - Recreation
While the EMA is not suitable for the development of remote based tourism pursuits it may be feasible to develop access based tourism activities such as ATV or mountain bike trails. Such business opportunities will be considered within the EMA when they are accompanied by a feasible business plan, which can also demonstrate that environmental impacts can be mitigated.

Proposed Management Direction- Fisheries
Lakes within the EMA will remain a priority for fish stocking. Currently most of the lakes are stocked with trout. A monitoring program could be developed to measure the impacts of sport fishing in the area. Work will be done to see if it is feasible to increase walleye fishing opportunities within the signature site.

Proposed Management Direction - Mining and Aggregates
The Arnott Moraine is an important source of aggregates on the Hearst Forest. The extraction of aggregates will continue in the EMA. The planning team will work with stakeholders to develop best practices for aggregate extraction.
Currently there is no mining activity in the EMA. Future mining will be permitted and best practices for this activity will be developed.

Management Options - Boundary of the EMA
The EMA according to the Land Use Strategy is intended to provide increased recreational opportunities. The following adjustments to the EMA boundary have been suggested (Map 4)

- *Option A*: Removal of the portion of the EMA in Newlands Township. The new boundary would still follow a river as a natural boundary.
- *Option B*: Expansion of the EMA to the West and East Arnott Road. This expansion would ensure the EMA encompasses the main recreational roads in the area and also make the boundary discernible on the ground.
- *Option C*: The EMA should be expanded to the north and west to encompass more of the moraine features.
- *Option D*: The boundary should be expanded eastward to the private township lines.
- *Option E*: The boundary should be changed to reflect Option A and B.
- *Option F*: The boundary should be changed to reflect Option A, B and C.
- *Option G*: The boundary should be changed to reflect Option A, B, C and D.
- *Option H*: The boundary should remain in its current location.

Public Involvement in the Management of the Nagagamisis Central Plateau Signature Site
Interest has been expressed as to how the signature site will be managed and what role the public will play. There area various solutions to this, involving different degrees of stakeholders involvement. First Nations are not considered stakeholders they have rights that are protected by treaties and they continue to deal government to government with the province of Ontario. Locally the MNR is continuing to consult with First Nation's communities to understand what type of role they would like to play in the future management of the signature site.

- *Option A*: A Nagagamisis Stewardship Committee could be established. This committee would have representation from stakeholders and would be active in the future management of the site. Activities of this committee could include seeking funding for projects, building partnerships, guiding management direction and resolving issues. This group would play a role in promoting the signature site and marketing projects like Eagles Earth Cree and Ojibway Historical Centre.
- *Option B*: An advisory board of stakeholders could be established. This board would provide advice on management issues made in the context of the signature site strategy.
- *Option C*: The current situation is acceptable, the public should only be involved in decision making when necessary.

OPPORTUNITES FOR SURROUNDING AREAS

A feasibility study and business plan has been completed for a destination tourism facility along Highway 11. The Eagles Earth Cree and Ojibway Historical Centre will emphasise the Aboriginal culture that developed on the Central Plateau. This initiative by Constance Lake and Hornepayne First Nations is a non-profit First Nation business.

Recent archaeological and anthropological fieldwork documents 7,000 years of Aboriginal presence in this area. The business plan builds on ways to present the First Nations' cultures to visitors using accurate and authentic detail.

Recreational opportunities that could be enhanced within the greater Nagagamisis area include a backcountry program along the Foch-Nagagami Canoe Route, increased angling opportunities, traditional angling and hunting guiding, development of interpretative and education programs and trails.

NEXT STEPS

The planning team will accept comments on this management option document during the 45-day review period from May 29 to July 16, 2003. The future resource management direction for the *Nagagamisis Central Plateau Signature Site* will be based on public consultation, background information, science and the requirements of legislation and policy. This direction will be outlined in a draft preliminary signature site strategy. This draft will be presented to an extended planning team with representation from stakeholders. This meeting will be followed by an open house to review the draft document. The outcome of these meetings will result in the Preliminary Signature Site Strategy that will be available for public comments during the winter of 2003/04.

Project Schedule

Invitation to Review Terms of Reference and Future Direction of Signature Site Workshop	*spring 2002*
Public Review of Background Information	*fall 2002*
Public Review of Management Options - Working Document	*summer 2003*
Public Review of Preliminary Signature Site Strategy	*winter 2003*
Signature Site Strategy Approval and Public Inspection	*spring 2004*

Please send us your comments !!

Roger Carrière
P.O. Box : 670
Hearst, ON
P0l 1N0
Tel: (705) 372-2217
Fax : (705) 372-2245
E-mail: roger.carriere@mnr.gov.on.ca

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Map 1 / Land use
Carte 1 / Utilisation du territoire

Legend / Légende

- OLL Park Addition / Ajout au Parc
- Nagagami Lake Nature Reserve / Réserve naturelle du lac Nagagami
- Nagagamisis Provincial Park / Parc provincial Nagagamisis
- Enhanced Management Area (EMA) / Zone de gestion valorisée (ZGV)
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires

SCALE / ÉCHELLE 1:299,890

Kilometers
0 2 4 6

N

Notes
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.
c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada
Published 2003

Notes
Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication précise de chemins, ou d'emplacements, ni comme guide de navigation.

Source: dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.
c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada
Publié en 2003

Location Map

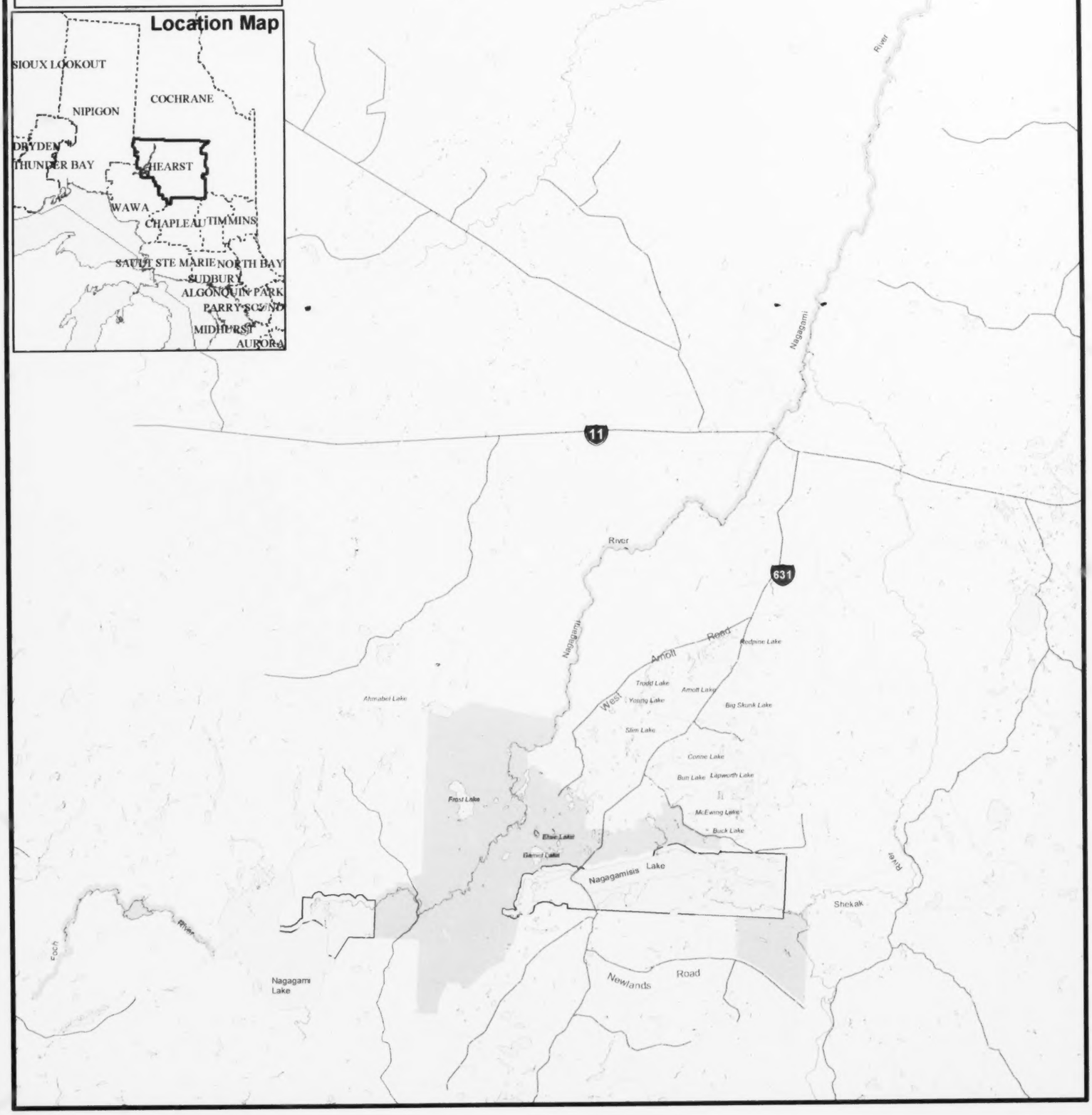

Map 2 / Park Addition
Carte 2 / Ajout au parc

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Legend / Légende

- Natural Environment / Environnement naturel
- Nature Reserve / Réserve naturelle
- Nagagamisis Provincial Park / Parc provincial Nagagamisis
- Enhanced Management Area (EMA) / Zone de gestion valorisée (ZGV)
- Access Zone / Zone d'accès
- Historical Zone / Zone historique
- Development Zone / Zone de développement
- Wilderness Zone / Zone sauvage
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires
- Tertiary Roads / Routes tertiaires

SCALE / ÉCHELLE 1:301,276

Kilometers 0 2 4 6

Notes
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.

c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada
Published 2003

Notes
Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication précise de chemins, ou d'emplacements, ni comme guide de navigation

Source: dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.

c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada
Publié en 2003

Canton Auden Township
A3 — Option A
NE — Option B

La moraine d'Arnott Moraine
NR3 — Option A
NE — Option B

Chemin Frost Road
A4
HZ — Elsie Lake — Garnet Lake — Option A
HZ — Elsie Lake — Garnet Lake — Option B & C

Sud du chemin Buck Lake South of Buck Lake Road
A7 — Option A
NE — Option B

L'île de la rivière Foch River Island
NR4 — Option A
NE — Option B

Rivière Shekak River
A5 — Option A
HZ / NE — Option B & C

H2 / NE

A2

A1

Canton de Newlands Township
A6 — Option A
B & C

Nagagami Lake
Nagagamisis Lake
Newlands
Shekak
Elsie Lake
Garnet Lake
Arnott Lake
Young Lake
Big Skunk Lake
Slim Lake
Corine Lake
Bun Lake
Lapworth Lake
Buick Lake
Ahmabel Lake
Front Lake
11
631
D3

Map 2 / Park Addition
Carte 2 / Ajout au parc

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Legend / Légende

- Natural Environment / Environnement naturel
- Nature Reserve / Réserve naturelle
- Nagagamisis Provincial Park / Parc provincial Nagagamisis
- Enhanced Management Area (EMA) / Zone de gestion valorisée (ZGV)
- Access Zone / Zone d'accès
- Historical Zone / Zone historique
- Development Zone / Zone de développement
- Wilderness Zone / Zone sauvage
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires
- Tertiary Roads / Routes tertiaires

SCALE / ÉCHELLE 1:301,276

Kilometers 0 2 4 6

N

Notes
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate.

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.

c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada
Published 2003

Notes
Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication précise de chemins, ou d'emplacements, ni comme guide de navigation.

Source : dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.

c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada
Publié en 2003

Canton Auden Township
A3 — Option A | NE — Option B

La moraine d'Arnott Moraine
NR3 — Option A | NE — Option B

Chemin Frost Road
A4, HZ — Elsie Lake, Garnet Lake — Option A | HZ — Elsie Lake, Garnet Lake — Option B & C

Sud du chemin Buck Lake / South of Buck Lake Road
A7 — Option A | NE — Option B

L'ile de la rivière Foch / River Island
NR4 — Option A | NE — Option B

Rivière Shekak River
A5 — Option A | HZ, NE — Option B & C

Canton de Newlands Township
A6 — Option A | W — Option B& C

H2, H2, H2 NE

A1, A2, D3

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Map 3 / Nagagamisis Lake Area
Carte 3 / Région du lac Nagagamisis

Legend / Légende

- Natural Environment / Environnement naturel
- Development Zone / Zone de développement
- Nature Reserve / Réserve naturelle
- Historical Zone / Zone historique
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires
- Tertiary Roads / Routes tertiaires

SCALE / ÉCHELLE 1:90,274

Kilometers
0 0.5 1 1.5

N

Location Map

Notes
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.

c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada
Published 2003

Notes
Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication précise de chemins, ou d'emplacements, ni comme guide de navigation.

Source: dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.

c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada
Publié en 2003

Redpine Lake

Trodd Lake

Arnott Lake

Young Lake

Lac Nagagamisis Lake

H1

Option A

Option B

Bun Lake

Lapworth Lake

Aire de maneuvre pour chasse-neige
Snowplough Turn Around Area

Nagagamisis Bridge

McEwing Lake

Buck Lake

Garnet Lake

NR2

Nagagamisis Lake

Au sud des Narrows
South of the Narrows

Option A

NR1

Option B

NR1

Shekak River

Newlands Road

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Map 3 / Nagagamisis Lake Area
Carte 3 / Région du lac Nagagamisis

Legend / Légende

- Natural Environment / Environnement naturel
- Development Zone / Zone de développement
- Nature Reserve / Réserve naturelle
- Historical Zone / Zone historique
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires
- Tertiary Ruads / Routes tertiaires

SCALE / ÉCHELLE 1:90,274

Kilometers
0 0.5 1 1.5

N

Notes
This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.

c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada
Published 2003

Notes
Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication précise de chemins ou d'emplacements, ni comme guide de navigation.

Source: dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.

c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada
Publié en 2003

Location Map

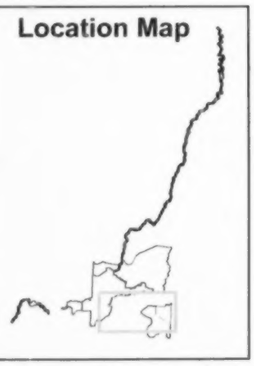

Redpine Lake

Trodd Lake

Arnott Lake

Young Lake

Lac Nagagamisis Lake

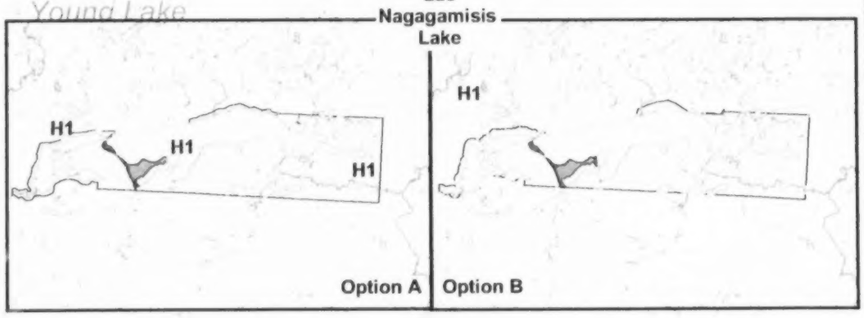

Bun Lake

Lapworth Lake

McEwing Lake

Buck Lake

Garnet Lake

Aire de maneuvre pour chasse-neige
Snowplough Turn Around Area

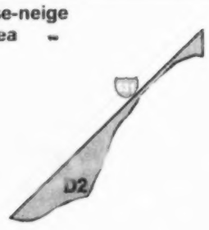

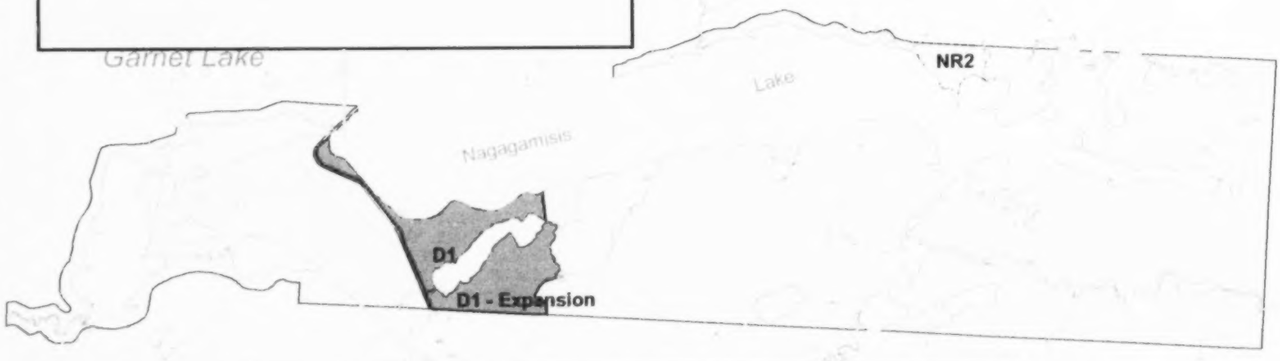

Sinclair River

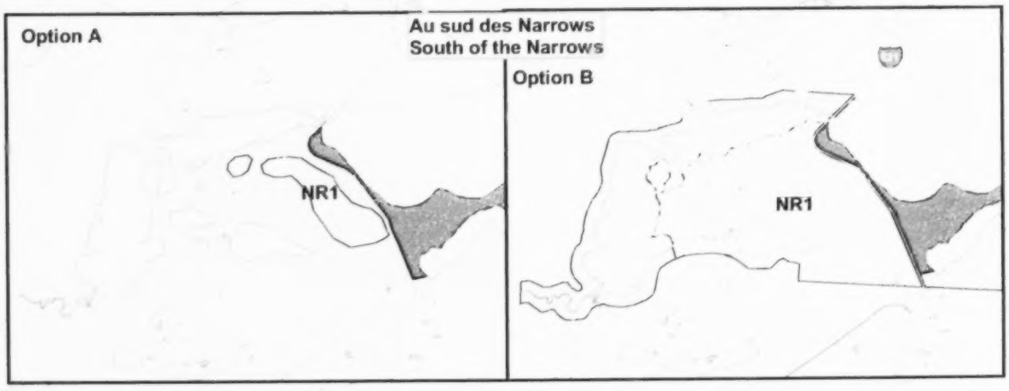

Map 4 / Enhanced Management Area
Carte 4 / Zone de Gestion Valorisée

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Legend

- Enhanced Management Area / Zone de gestion valorisée
- Lakes and Rivers / Lacs et rivières
- Boundary Option A / Limite optionnelle A
- Boundary Option B / Limite optionnelle B
- Boundary Option C / Limite optionnelle C
- Boundary Option D / Limite optionnelle D
- Primary Roads / Routes principales
- Secondary Roads / Routes secondaires

SCALE / ÉCHELLE 1:110,181

Kilometers
0 0.5 1 1.5

N

Location Map

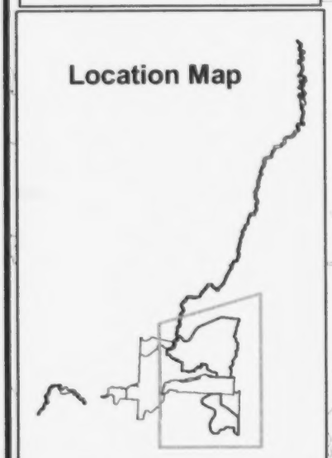

Notes

This map is illustrative only. Do not rely on it as being a precise indicator of routes, location features, nor as a guide to navigate

Source of Information - Ontario Ministry of Natural Resources District Files - compiled from field survey data, historical records, stakeholder information, reports from the public, and data from other ministries.

c. 2003 Queen's Printer for Ontario
Printed in Ontario, Canada

Published 2003

Notes

Cette carte sert comme illustration seulement. Ne pas s'y fier comme indication prècise de chemins, ou d'emplacements, ni comme guide de navigation.

Source: dossiers des districts administratifs du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario dressés à partir de données recueillies sur le terrain, de dossiers historiques, de renseignements fournis par des parties interessées, ou par le public et de données fournies par d'autres ministères.

c. 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

Publié en 2003

631

Redpine Lake

Trodd Lake

Arnott Lake

Young Lake

Big Skunk Lake

Arnott Road

Slim Lake

Corine Lake

Bun Lake

Lapworth Lake

McEwing Lake

Buck Lake

Garnet Lake

Nagagami River

Nagagamisis Lake

Newlands Road

Shekak River

Ontario
Ontario's Living Legacy
Patrimoine vital de l'Ontario

Région caractéristique du plateau central de Nagagamisis

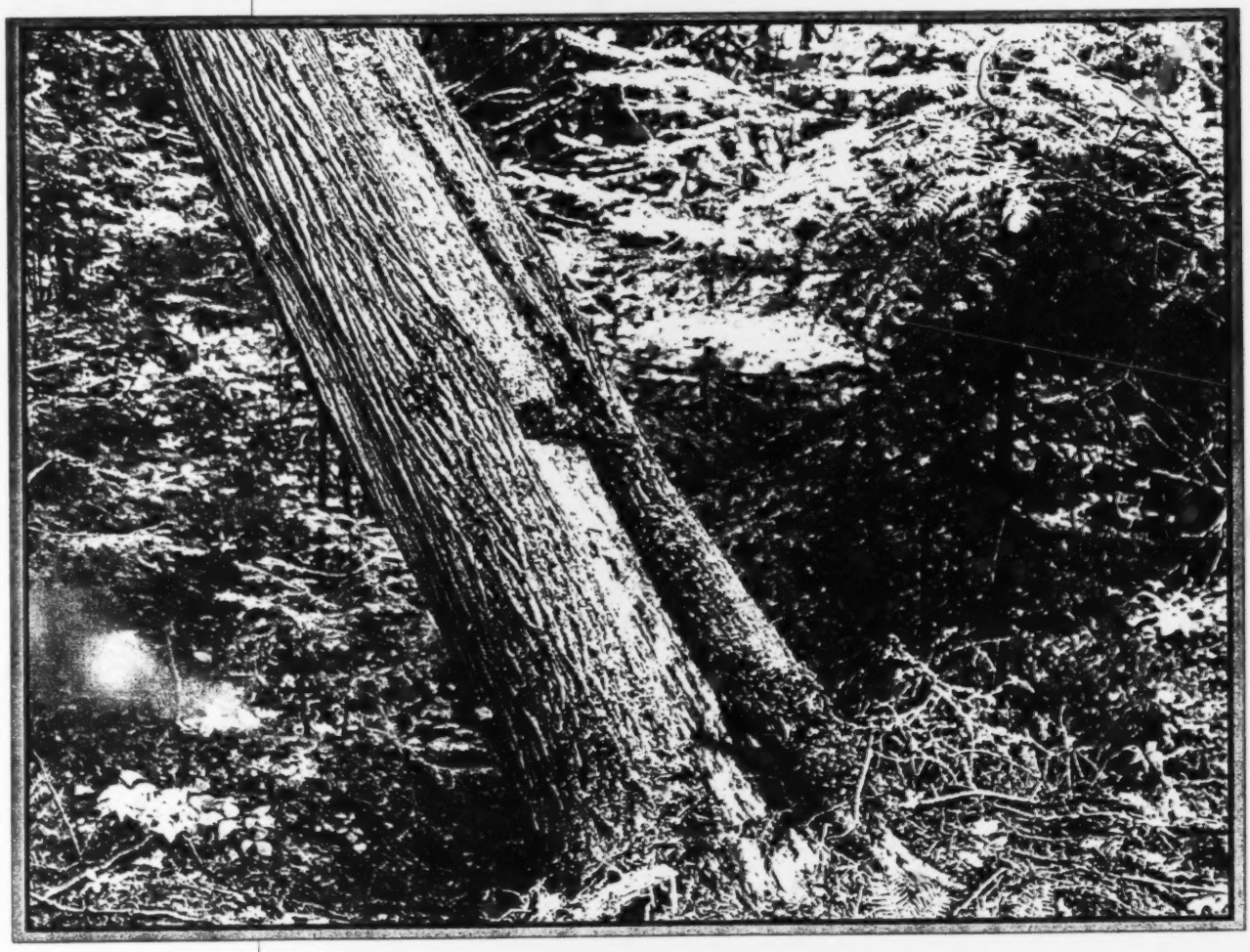

Option de gestion - un document de travail

Venez découvrir le passé...
Et embrasser l'avenir

À l'intérieur

INTRODUCTION **1**

COMPOSANTES DE LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE DU PLATEAU CENTRAL DE NAGAGAMISIS
Parc provincial Nagagamisis *2*
Réserve naturelle du parc provincial du Nagagami *2*
Ajout des parcs provinciaux des lacs Nagagamisis et Nagagami (P1524) *2*
Zone de gestion valorisée du lac Nagagamisis (E1080r) *2*

CONTEXTE DE PLANIFICATION DE LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE **2**

ZONE DE GESTION VALORISÉE (ZGV E1080r) 3
SOMMAIRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE 3

ORIENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE DU PLATEAU CENTRAL DE NAGAGAMISIS **4**

PARC PROVINCIAL ET AJOUT AU PARC PROVINCIAL NAGAGAMISIS **6**
Classification des parcs *6*
Zonage pour le parc provincial et l'ajout au parc provincial Nagagamisis *6*
Options de gestion de l'aménagement pour le parc et l'ajout du parc provincial Nagagamisis *8*

RÉSERVE NATURELLE DU PARC PROVINCIAL DU LAC NAGAGAMI 9
Classification du parc *9*
Proposition de zonage du parc *9*
Options de gestion de la réserve naturelle du parc provincial du Nagagami *10*

ZONE DE GESTION VALORISÉE DU LAC NAGAGAMISIS 10
Orientation de gestion proposée 10

PARTICIPATION DU PUBLIC À LA GESTION DE LA RÉGION 11

PROCHAINES ÉTAPES **12**
Calendrier de Projet 12

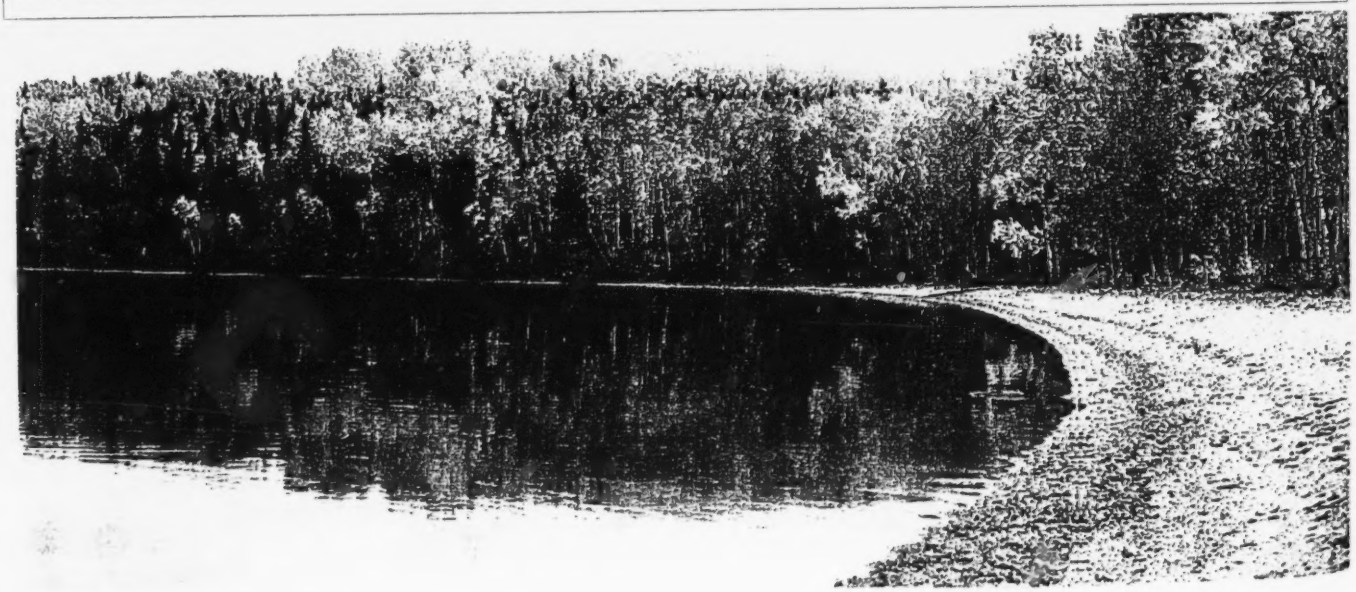

OPTIONS DE GESTION POUR LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE DU PLATEAU CENTRAL DE NAGAGAMISIS - UN DOCUMENT DE TRAVAIL

INTRODUCTION

Bienvenue dans la *région caractéristique de plateau central du Nagagamisis*, une des neuf régions caractéristiques désignées en vertu du *Patrimoine vital de l'Ontario*. Le *plateau central de Nagagamisis* a été désigné en raison de ses valeurs naturelles et culturelles particulières qui ont été déclarées d'importance provinciale. De plus, il offre un vaste potentiel touristique et récréatif dans son décor de nature sauvage.

La *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* regroupe des complexes géographiques distincts dont le parc provincial Nagagamisis, la réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami, un ajout des parcs provinciaux (P1524) et une zone de gestion valorisée (E1080r) (voir carte 1), en une vision commune qui assurera la protection des caractéristiques naturelles et culturelles importantes, tout en permettant une variété d'utilisations compatibles. Le plan préparera le terrain pour la commercialisation de nouveaux débouchés tels que le Centre historique cri et ojibway Eagle's Earth pour tout le plateau central.

Ce document est le deuxième d'une série réalisée dans le cadre de la planification d'une *stratégie pour la gestion de la région caractéristique du plateau central de Nagagamisis*. Ce document de travail donne un aperçu des orientations proposées pour la gestion du parc et des ressources, des options de gestion pour l'ensemble du plateau central ainsi que le zonage proposé pour les parcs provinciaux. Les options de gestion et de zonage présentées dans le présent document ont été élaborées en tenant compte de la variété de commentaires recueillis lors des consultations publiques, des études archéologiques, des sondages des sciences de la terre et de la vie, sans oublier les commentaires des intervenants. Aux étapes suivantes de la planification, vous aurez la possibilité d'examiner une statégie préliminaire pour la *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis*. Restez bien branchés!

Au cours de la prochaine année, nous élaborerons une statégie de planification qui présentera une vision commune et des orientations pour la gestion de cette région caractéristique. Cette stratégie sera élaborée conformément aux exigences prévues pour la planification de la gestion des parcs provinciaux: elle guidera nos actions pour la gestion de cette région spéciale, de ses ressources naturelles et culturelles, de son capital touristique et récréatif, de son potentiel en matière d'affaires et de son aménagement global. La zone de gestion valorisée dont il est question dans le reste de ce document et à laquelle on se réfère sous l'abréviation ZGV représente une nouvelle désignation pour l'aménagement du territoire en Ontario. Les ZGV sont désignées comme des zones de gestion particulière sans les retirer de l'assise territoriale économique traditionnelle. La ZGA sera réglementée par un plan de gestion forestière et suivra l'orientation précisée par la stratégie de planification élaborée pour la région caractéristique.

L'équipe de planification tiendra compte de toutes les données disponibles, des commentaires du public, de même que des politiques et des lois de la province au moment de l'élaboration de la stratégie de planification pour la région caractéristique. Cette stratégie de gestion

- *Offrir une variété de possibilités et d'expériences récréatives.*
- *Partager la culture des Premières nations avec le reste du monde.*
- *Approfondir la compréhension du caractère unique de la région.*
- *Diversifier l'économie locale par l'entremise du tourisme.*
- *Maintenir un écosystème en santé.*

Nous vous encourageons à participer à la planification de la *région caractéristique du plateau central De Nagagamisis*. Dites-nous ce que vous en pensez! Lorsque vous nous ferez parvenir vos commentaires, n'oubliez pas d'inscrire votre nom et des renseignements nous permettant de communiquer avec vous pour que vous puissiez participer à notre tirage. **Nous allons donner trois prix d'un soir de camping gratuit au Nagagamisis.** Le nom des heureux gagnants sera pigé parmi ceux qui nous auront fait parvenir leurs commentaires. Nous espérons que vous trouverez ce document de travail intéressant et instructif!

Composantes de la région caractéristique du plateau central de Nagagamisis

La région caractéristique du site comprend deux parcs provinciaux existants, un ajout de parc et une zone de gestion valorisée (carte 1). Ces régions couvrent une superficie de plus de 60 000 hectares (terre et eau) qui sont répartis de la façon suivante:

Utilisation	*Classification*	*Superficie (hectares)*
Parc provincial Nagagamisis	Environnement naturel	8 131
Réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami	Réserve naturelle	1 650
Ajout des parcs provinciaux des lacs Nagagamisis et Nagagami (P1524)	Environnement naturel	32 680
Zone de gestion valorisée du lac Nagagamisis (E1080r)	Récréation	27 526
	Superficie totale de la région Caractéristique	**69 987**

Parc provincial Nagagamisis

•Il a été établi et a ouvert ses portes au public en 1957.

•Il comprend le lac Nagagamisis et le terrain qui l'entoure. Le lotissement pour les chalets est situé sur la rive nord du lac et ne se trouve pas dans les limites du parc.

•Un inventaire approfondi du patrimoine culturel effectué à l'été 2001 a recensé de nouveaux sites archéologiques, plusieurs centaines d'objets patrimoniaux autochtones et un nombre important d'arbres modifiés pour des raisons culturelles.

•Le lac Nagagamisis - mot cri qui signifie " lac aux rives sablonneuses", est reconnu pour l'excellente pêche qu'on y pratique. On peut également s'y baigner.

•Le parc provincial Nagagamisis a deux terrains de camping comprenant un total de 86 emplacements munis d'aménagements d'entretien tels qu'une rampe de mise à l'eau, des toilettes à fosse, un bloc sanitaire dans un décor riverain enchanteur.

Réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami

•Elle a été établie en 1985.

•Située sur la rive est du lac Nagagami, elle protège d'importantes caractéristiques naturelles dont les rives des lacs et des rivières, des groupements végétaux de tourbières et de marécages.

•Cette région recèle des sites archéologiques d'importance régionale. La plage de silexite en est l'exemple le plus remarquable, car elle fait partie des quelques sites du bassin versant de la rivière Albany ayant fourni le galet de silex utilisé pour fabriquer des outils en pierre.

Ajout des parcs provinciaux des lacs Nagagamisis et Nagagami (P1524)

•L'ajout a été reconnu dans le *Patrimoine vital de l'Ontario*. Cette région s'ajoute au parc provincial Nagagamisis et assurera l'intégrité écologique en reliant deux parcs plus petits. L'ajout comprend des parties des rivières Foch et Nagagami.

•Cette région est intéressante du point de vue géologique. On y trouve des parties de deux formations géologiques importantes - le promontoire riverain du canton de Newlands et la moraine interlobaire du lac Arnott. En général, les complexes morainiques ne sont pas des formations aussi courantes dans cette partie de l'Ontario que dans le sud ou le nord-ouest de la province. Cette forme de relief est considérée d'importance provinciale au sein du réseau des parcs de l'Ontario.

•Un important projet d'inventaire mené à l'été 2001 a recensé 27 nouveaux sites archéologiques et plusieurs centaines de vestiges autochtones, dont des arbres modifiés pour des raisons culturelles.

Zone de gestion valorisée (ZGV) du lac Nagagamisis (E1080r)

•Cette ZGV a été reconnue dans le *Patrimoine vital de l'Ontario* comme une région ayant un potentiel récréatif élevé.

•Cette zone est connue pour ses lacs de kettles et d'eskers alimentés par des sources, ce qui est rare dans la région de la Grande ceinture d'argile.

•La majorité du bois d'oeuvre qui a soutenu l'économie de la région dans les années 1970 et 1980 provenait de cette région. La région recèle aujourd'hui de jeunes forêts vigoureuses.

CONTEXTE DE PLANIFICATION DE LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE

Cette partie fournit quelques renseignements qui se répercutent sur le contexte de planification des parcs provinciaux, de l'ajout du parc et de la ZGV déjà aménagés.

Parcs provinciaux

La *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* comprend les parcs suivants :

- le parc provincial Nagagamisis - un parc existant, classé « environnement naturel »;
- l'ajout des parcs provinciaux des lacs Nagagamisis et Nagagami - un nouvel ajout à un parc existant, classé « environnement naturel »;
- la réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami - un parc existant, classé « réserve naturelle ».

Ces régions forment la majeure partie du plateau. L'ajout fait le lien entre les deux parcs existants mais ses politiques diffèrent quelque peu de celles qui régissent les parcs qu'elle relie.

Les documents suivants fournissent une orientation en matière de gestion des parcs provinciaux en Ontario :

- *Loi sur les parcs provinciaux de l'Ontario;*
- *Politique des parcs provinciaux de l'Ontario;*
- *Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies* (1992);

Stratégie d'aménagement du territoire Patrimoine vital de l'Ontario (1999).

Le réseau de parcs provinciaux vise à :

« Fournir une gamme de possibilités récréatives extérieures, tout en protégeant les milieux naturel, culturel et récréatif d'importance provinciale au sein d'un réseau de parcs provinciaux. » (Traduction libre)

- *La pêche et la chasse devraient continuer dans le parc, sauf lorsque la sécurité peut poser un problème.*
- *Les activités actuelles devraient pouvoir continuer à être pratiquées. Il ne faudrait toutefois pas les promouvoir comme les principles activités du nouveau parc.*
- *Promouvoir l'éclairage des terrains utilisés pour les loisirs.*
- *Préciser clairement quels secteurs pris en considération pour être développés et lesquels ne le seront pas.*
- *Nous avons besoin d'une stratégie pour composer avec les répercussions comme les déchets et l'érosion.*
- *Les occupants ne devraient payer que pour l'occupation du terrain de camping. Des frais ne devraient être prélevés que lorsqu'un service est offert.*
- *Les embarcations motorisées devraient continuer à être autorisées sur toutes les rivières et tous les lacs.*
- *Des fonds devraient être versés pour l'amélioration des possibilités récréatives ainsi que pour l'entretien des chemins et des portages.*
- *Les utilisateurs non-résidents devraient être obligés d'embaucher un guide.*
- *Il faudrait aménager des sentiers pour les VTT.*

ÉDUCATION

- *Il faudrait rehausser l'éducation sur l'environnement offerte dans les écoles. Quel rôle la région caractéristique peut-elle jouer?*
- *Une installation pourrait être aménagée dans le parc pour renseigner les gens sur le plateau central.*
- *Un programme d'écriteaux identifiant les points d'accès, les sentiers, les portages et les terrains de camping à proximité de la rivière pourrait être mis en place. Ce programme devrait également posséder un volet éducatif misant sur la protection de l'environnement, le patrimoine culturel et la foresterie.*

SANTÉ FORESTIÈRE

- *La stratégie de la région caractéristique du plateau central doit se pencher sur la durabilité.*
- *En l'absence de perturbations naturelles, il a été suggéré de pratiquer les activités suivantes dans le parc en vue de promouvoir une forêt en santé : brûlage dirigé, plantation sélective, reboisement de zones déjà récoltées.*
- *Certains particuliers ont préconisé des activités d'exploitation forestière dans le parc.*
- *Des activités de coupe sélective devraient être pratiquées avec des chevaux en vue d'enlever les arbres dangereux pour la santé et la sécurité.*
- *Nous ne devrions pas perturber la nature. La région devrait demeurer sauvage. Aucune activité d'exploitation forestière ne devrait être pratiquée dans le parc, sous aucune circonstance.*
- *Un volet scientifique doit être intégré à la stratégie.*
- *Il faut améliorer la rentabilité forestière de la zone de gestion valorisée.*

ENVIRONNEMENT

- Il faut régler le problème d'érosion dans la ZGV.

RESSOURCES MINIÈRES ET EN AGRÉGATS

- *Les ressources en agrégats dans la ZGV sont importantes pour le ministère des Transports et l'industrie forestière.*
- *Les futures activités minières peuvent devoir utiliser les ressources en eau de la rivière Nagagami.*

FORESTERIE

- *La compagnie forestière envisage de pratiquer une gestion forestière intensive dans la ZGV.*

GESTION DU SITE

- *Il faudrait accorder la priorité à l'obtention de financement.*
- *Former un groupe local, « Les amis de la région caractéristique du plateau Nagagamisis », pour aider à gérer le site.*
- *Veiller à ce que le MRN possède les ressources financières et le personnel requis pour mettre la stratégie en application.*
- *« L'échec n'est pas une possibilité ».*
- *Garder la stratégie pour la gestion de la région caractéristique du plateau central actualisée (mise à jour périodique) et financièrement rentable (autosuffisance).*
- *Superviser le cadre de planification des parcs - il faut incorporer une boucle de rétroaction au plan de gestion.*
- *Ce projet va consolider les liens entre le MRN (district) et Parcs Ontario.*
- *Répéter ce genre de forum pour élaborer la stratégie préliminaire de la région caractéristique du plateau.*
- *A-t-on besoin d'un mandat législatif pour revoir les plans?*

ORIENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA RÉGION CARACTÉRISTIQUE DU PLATEAU CENTRAL DE NAGAGAMISIS

La stratégie de la région caractéristique du plateau central de Nagagamisis donnera une orientation générale à l'ensemble de cette région. La *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* compte trois désignations différentes du territoire : des parcs provinciaux existants (des lacs Nagagamisis et Nagagami), un ajout de parc et une zone de gestion valorisée (ZGV). Chacune de ces catégories sera abordée séparément parce que leurs utilisations et les politiques qui les régissent diffèrent. De plus, lorsque les activités permises dans les parcs déjà aménagés et les récents ajouts des parcs provinciaux sont différents, cela est souligné.

Les autochtones jouissent en outre de certains droits qui leur sont conférés en vertu des traités ou de la Constitution canadienne. Le gouvernement de l'Ontario consulte les membres des Premières nations au sujet de décisions qui peuvent influer sur les terres de la Couronne ainsi que sur les ressources visées par les droits conférés aux autochtones ou issus d'un traité. Le processus de consultation entourant l'élaboration et l'étude des propositions qui a été présenté dans ce document veillera à ce que ces obligations ne soient pas restreintes. Les processus de planification actuellement établis par le MRN permettent à tous les citoyens de participer à la planification des ressources naturelles qui relèvent de sa gestion. Il est toutefois reconnu que certaines approches de consultation réussissent mieux que d'autres auprès des Premières nations.

Parc provincial et l'ajout du parc provincial Nagagamisis
Classification des parcs

Le réseau des parcs provinciaux de l'Ontario comprend six catégories de parcs provinciaux, soit : les parcs sauvages, les réserves naturelles,les parcs d'environnements naturels, les parcs de loisirs, les parcs aquatiques et les parcs historiques. La classification des parcs répartit les parcs provinciaux de l'Ontario en grandes catégories, chacune possédant ses propres objectifs et caractéristiques ainsi que ses politiques en matière de planification, de gestion et de visiteurs. Lorsqu'une classification est adoptée, elle s'applique à tout le parc.

Le concept de classification de parc reconnaît qu'un réseau varié et bien équilibré de parcs fournit une vaste gamme d'expériences dans plusieurs paysages différents, tout en permettant de conserver la diversité des milieux naturels, culturels et récréatifs dans le réseau des parcs. Le parc provincial Nagagamisis actuel est un parc d'environnement naturel. D'après la politique des parcs provinciaux, un parc d'environnement naturel « *intègre de superbes terres de loisirs possédant des caractéristiques naturelles et historiques favorisant des expériences récréatives et éducationnelles de qualité élevée* ». Le parc provincial et l'ajout des parcs provinciaux des lacs Nagagamisis et Nagagami seront classés parcs d'environnements naturels en raison de leur nature pratiquement sauvage, de la richesse de leur patrimoine autochtone et de leur capital récréatif.

Zonage pour le parc provincial et l'ajout du parc provincial Nagagamisis

Le concept de zonage reconnaît que chaque parc possède une combinaison unique de ressources, de caractéristiques et de possibilités d'expériences. Ces attributs, en retour, sont liés à la raison principale pour laquelle le parc a été établi et classifié. Le zonage est appliqué aux secteurs qui se trouvent dans le parc. Cela permet de choisir judicieusement les utilisations assignées aux terres et aux cours d'eau du parc, selon leur importance en matière de protection et leur potentiel de loisirs. Le parc peut comprendre six zones, soit : de nature sauvage (W), d'environnement naturel (N), de réserve naturelle (NE), historique (H), d'aménagement (D) et d'accès (A). Il est possible de retrouver toutes ces zones dans un parc comme celui de Nagagamisis qui a été classé parc naturel.

Une série d'options de zonage ont été présentées au public au cours de l'atelier de mars 2003. Les propositions de zonage suivantes ont été élaborées à la lumière des commentaires reçus. Ces propositions tentent d'équilibrer le besoin de protéger les caractéristiques d'importance provinciale de la région et la prestation de loisirs de qualité. Certaines des propositions de zonage mises de l'avant dans ce document peuvent modifier le secteur proposé. Lorsque cela est le cas, la proposition en fait mention. Les cartes illustrent les zones proposées décrites dans cette section.

Les **zones de nature sauvage** comprennent les paysages dont la superficie et l'intégrité sont pertinentes, qui protègent des éléments naturels ainsi que culturels et qui conviennent aux expériences en nature sauvage. Elles comportent le minimum absolu d'aménagements et sont isolées des aménagements grâce à une zone tampon.

- Une zone de nature sauvage peut convenir à certains secteurs de l'ajout du parc, selon les options privilégiées. La chasse et le piégeage pourraient continuer dans cette zone. Des directives seraient établies pour la gestion de la végétation : feux d'origine naturelle, avec possibilités de brûlage dirigé, en milieu conditionné.

Les **zones de réserve naturelle** comprennent toute zone ayant des caractéristiques biologiques ou des sciences de la terre importantes, nécessitant une gestion distincte de celle exercée dans les zones adjacentes, de même qu'une zone tampon comportant un minimum absolu d'aménagements. La chasse y est interdite.

NR1 Narrows Sud (zone existante) - Secteur situé dans le parc provincial Nagagamisis. Une partie de ce secteur est présentement classée réserve naturelle en vue de protéger la moraine du lac Arnott et suit les courbes de niveau (carte 3).

- *Option A* Les limites de ce secteur pourraient continuer à suivre les courbes de niveau.
- *Option B* Les limites pourraient être repoussées de façon à suivre les caractéristiques naturelles et à être en évidence au sol, puis à servir de tampon pour la moraine.

NR2 Peuplement de frênes noirs (zone existante) - Cette zone de réserve naturelle est indiquée dans le plan actuel du parc et a été désignée dans le but de protéger un peuplement de frênes noirs. Ceux-ci marquent la limite septentrionale pour cette espèce qui est vulnérable aux perturbations. Aucune modification n'est proposée dans cette zone (carte 3).

NR3 Moraine du lac Arnott (nouvelle zone) On propose d'aménager ce secteur comme zone de réserve naturelle, dans l'ajout du parc du *Patrimoine vital de l'Ontario*, au nord du lac Nagagamisis, parce qu'il fait partie de la moraine du lac Arnott. La moraine, qui s'élève à 30 mètres au-dessus de la forêt environnante, possède une vaste gamme de caractéristiques de formation glaciaire.

Les parcs provinciaux à l'intérieur de la *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* seront gérés de façon à atteindre les quatre objectifs du réseau des parcs provinciaux :
Protection : Protéger les éléments d'importance provinciale du paysage naturel et culturel.
Loisirs : Fournir des possibilités récréatives extérieures dans les parcs provinciaux variant des activités de jour à intensité élevée aux expériences de faible intensité en nature sauvage.
Appréciation du patrimoine : Donner l'occasion d'explorer et d'apprécier le patrimoine naturel et culturel extérieur de l'Ontario.
Tourisme : Donner aux résidents de l'Ontario ainsi qu'aux visiteurs de l'extérieur de la province, l'occasion de découvrir et de vivre des expériences dans les régions distinctes de la province.

Zone de gestion valorisée (ZGV E1080r)
Les ZGV forment une nouvelle catégorie d'aménagement du territoire établie dans le but de fournir une orientation plus détaillée sur l'aménagement du sol dans les régions aux caractéristiques ou aux valeurs spéciales. La *Stratégie d'aménagement du territoire Patrimoine Vital de l'Ontario* a mis en évidence sept catégories différentes de ZGV. La ZGV du lac Nagagamisis a été classée comme récréative. Les ZGV récréatives ont été appliquées aux régions qui possèdent un potentiel récréatif élevé ou des utilisations récréatives importantes telles que la pêche, la chasse, des sentiers de randonnée pédestre ou des sentiers pour véhicules motorisés et le canotage.

La région identifiée sous le nom de ZGV du lac Nagagamisis continuera d'être gérée par le détenteur d'un permis d'aménagement forestier durable en vertu du plan de gestion de la forêt de Hearst. Les décisions en matière de planification peuvent mener à des modifications des pratiques de gestion des ressources dans le but de conserver ou d'améliorer le capital récréatif. Ces ajustements seront apportés sans que cela influe sur l'approvisionnement en bois.

SOMMAIRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique décrite dans le présent document est censée comprendre les Premières nations, les autochtones et le grand public, dans leur sens le plus large, tel que représentés par les groupes et les particuliers ainsi que les utilisateurs des secteurs privé et industriel.

La consultation publique pour la *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* a débuté officiellement en mars 2002, par le lancement d'une invitation à participer et à étudier le mandat. Un atelier a alors été organisé dans le but de présenter une partie des renseignements généraux et de se pencher sur la future orientation de la région caractéristique. Environ 25 personnes ont assisté à cet atelier. L'équipe de planification a reçu trois commentaires écrits soumis pendant l'examen public du document, à partir desquels elle a élaboré les buts et objectifs généraux pour le plateau central. L'atelier a également fourni les principes de planification suivants aux membres de l'équipe :

Promouvoir l'éducation - Encourager l'apprentissage et la compréhension par l'entremise de l'éducation. Fournir aux Premières nations l'occasion de partager leurs connaissances de la région.
« Continuer à apprendre en observant et en écoutant les Anciens ».

Mener une consultation significative - La stratégie doit refléter les besoins et les désirs des communautés locales. Il est souhaitable que ce projet inculque un sentiment de fierté et d'habilitation. *« Que dans dix ans, les communautés aient l'impression d'avoir façonné la région caractéristique ».*

Incorporer dans la stratégie le rapport entre la culture des Premières nations et le milieu naturel - Puisque les communautés autochtones locales accordent une importance historique à ce territoire, il est donc important de reconnaître et de respecter le lien qu'elles entretiennent avec la région.
« Il faudrait faire ressortir l'importance et le caractère unique de la région, l'historique du plateau, les gens et la culture qu'il représente, une entité synonyme de fierté ».

Une journée d'accueil a eu lieu le 4 novembre 2002 pour présenter le document intitulé *Région caractéristique du plateau central de Nagagamisis - Renseignements généraux - Sommaire*. Quatre personnes ont assisté à cette journée et six commentaires ont été reçus au cours de cette étape. L'équipe de planification ne s'est pas limitée au MRN grâce à une série de réunions tenues au cours de l'automne de 2002. En tout, sept réunions ont eu lieu avec des groupes d'intérêts en vue de développer quelques-unes des idées préliminaires portant sur les options de gestion pour la *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis*. Plus d'une soixantaine de personnes défendant des intérêts locaux et provinciaux ont assisté à un atelier sur l'expansion des connaissances tenu le 22 mars 2003 et ont discuté de ces idées. Les commentaires recueillis dans le cadre des consultations et des réunions sont présentés dans la partie intitulée « *Commentaires recueillis auprès du public* » de ce document.

Nous vous encourageons à participer et à exprimer vos commentaires sur ce document de travail à l'équipe de planification. Vos commentaires nous intéressent. Ensemble, nous élaborerons un plan qui tiendra compte des diverses options de gestion des ressources, de façon à mieux atteindre les objectifs que nous avons entendus jusqu'à présent. Lorsque l'équipe de planification aura évalué l'information, nous présenterons au public les méthodes de gestion privilégiées sous forme de stratégie préliminaire pour la région caractéristique du plateau central.

COMMENTAIRES RECUEILLIS AUPRÈS DU PUBLIC

Nous avons recueilli les commentaires suivants auprès du public. Certains d'entre eux débordent de la portée de la stratégie pour la région caractéristique du plateau central, telles que les préoccupations soulevées par les Premières nations à l'égard du traité.

PROCESSUS DE PLANIFICATION

- *Garder cette approche actuelle de façon à assurer la transparence du processus décisionnel. Rédiger le plan dans un language clair et simple, puis démontrer de quelle façon les décisions sont liées aux commentaires recueillis.*
- *L'équipe de planification doit faire face à la complexité et composer avec elle. Il faut accepter les compromis et collaborer pour planifier avec autrui.*
- *Une représentation des intervenants au sein de l'équipe de planification serait souhaitable.*
- *Au moment de prendre des décisions, il faut accorder plus d'importance aux préoccupations de la population locale qu'à celles des gens de l'extérieur.*
- *Il faut continuer à avoir recours aux ateliers pour informer le public et promouvoir sa participation.*
- *Le gouvernement doit chercher à consulter de façon efficace plutôt que simplement satisfaire aux exigences administratives et légales.*
- *Excellent atelier... il faut continuer! Très bonne animation!*

ENJEUX DES PREMIÈRES NATIONS

- *Les Premières nations aimeraient décider de quelle façon leur histoire est gérée, ce qui comprend le respect de leurs cimetières et de leurs objets patrimoniaux.*
- *Le MRN doit tenir compte des besoins des Premières nations, y compris des possibilités d'emploi et de formation.*
- *Les anciens portages doivent être entretenus et doivent demeurer à l'état naturel.*
- *Les Premières nations appuient la zone historique qui entoure le lac Nagagamisis dans le but de protéger les sites sacrés.*
- *La Première nation de Hornepayne aimerait un site pour tenir un pow wow annuel dans le parc.*
- *Les aménagements suivants devraient être prévus dans le parc : un camp pour les jeunes autochtones, un lieu pour les Anciens, des chalets.*
- *Tous les membres des Premières nations devraient avoir libre accès aux terres traditionnelles, ce qui signifie un accès gratuit aux Anciens, aucun frais pour le camping, le bois de chauffage et les pows wows. Aucune restriction ne devrait être imposée sur le lieu où ils peuvent camper.*
- *Le piégeage doit continuer dans le parc. Les trappeurs doivent y couper certains arbres afin de construire des cabanes.*
- *Certaines personnes s'inquiètent des frais que les autochtones doivent débourser pour pêcher dans le parc.*
- *Les Premières nations veulent participer directement à la gestion du parc.*
- *On se demande pourquoi les propriétaires de chalets ne paient pas pour utiliser le lac Nagagamisis.*
- *Les Premières nations veulent faire valoir leurs droits issus d'un traité à l'égard de l'exploitation des ressources minières, forestières, en eau et en gravier. En ce qui a trait à cette région en particulier, la Première nation de Constance Lake s'est déclarée intéressée à exploiter les ressources en eau de la rivière Nagagami. Elle a également manifesté un intérêt envers des droits d'exploitation de gravier de la zone de gestion valorisée.*
- *Le chef de la Première nation de Hornepayne songe à déposer une demande de revendication territoriale à l'égard du parc.*
- *En 1996, la Première nation de Pic River a soumis une revendication territoriale à l'égard d'une partie de la région caractéristique du plateau central de Nagagamisis. Une poursuite a révoqué cette revendication.*
- *La Première nation de Hornepayne aimerait contrôler 90 p. 100 du parc.*
- *On aimerait une consultation plus appropriée.*
- *Les Premières nations aimeraient régler leurs propres problèmes d'application de la loi. Une suggestion comportait l'embauche d'un agent autochtone de protection de la nature à Hornepayne.*
- *On aimerait éclaircir l'accès aux résidus de coupe comme bois combustible (dans les ZGV).*

ACCÈS

- *Les principaux corridors routiers suivants devraient être entretenus dans la zone de gestion valorisée : Buck Lake, Big Skunk, Insect, Arnott Est et Ouest, McEwing Est et Ouest.*
- *Le chemin Auden devrait être entretenu en tant que chemin d'accès à la rivière Nagagami.*
- *Pourrait-on conclure une entente profitable pour tous avec l'industrie forestière en vue d'assurer l'entretien de ces principaux chemins d'accès?*
- *Il faudrait avoir accès à du financement pour améliorer les routes.*
- *Une planification routière détaillée s'appliquant aux véhicules ainsi qu'aux VTT devrait équilibrer le niveau d'accès à l'échelle du plateau central.*
- *L'accès actuel devrait être maintenu.*
- *Certaines restrictions d'accès devraient être imposées à certains endroits, mais pas à l'échelle du parc.*
- *Certains secteurs devraient être interdits aux véhicules, ce qui nécessite le rétablissement de certaines routes de portage comme moyens d'accès.*
- *Les détenteurs de permis doivent avoir accès à la région gratuitement et sans restrictions (détenteurs de permis et trappeurs).*
- *L'accès doit être évalué à nouveau de façon à pouvoir atténuer les dégâts causés à l'environnement.*
- *L'industrie minière pourrait devoir composer avec les problèmes d'accès associés à un parc linéaire.*
- *Les trappeurs veulent aménager des sentiers pour traverser la rivière Nagagami.*
- *Il faudrait améliorer les communications avec les trappeurs au sujet des fermetures routières.*

LOISIRS

- *Il serait intéressant d'aménager une gamme d'installations récréatives dont des chalets, des dépanneurs (postes d'essence), des sites avec électricité sur le terrain de camping, le réaménagement du poste de traite autochtone, des pistes de randonnée pédestre et de ski de fond, puis offrir des divertissements à la clientèle du Centre Eagle's Earth.*
- *Il est nécessaire de définir le terme « loisirs » puisque chaque personne lui donne un sens différent.*

•*Option A* : La végétation du parc ne devrait pas faire l'objet d'une gestion active.
•*Option B* : Le zonage permet de déterminer des secteurs où des incendies de forêt d'origine naturelle peuvent être autorisés ou dirigés peuvent être pratiqués en vue de gérer la végétation. La dernière méthode de gestion pourrait être pratiquée dans l'ajout du zone de nature sauvage y était désignée. Une stratégie d'intendance de la végétation pourrait être élaborée pour surveiller son évolutio ans.

Option de gestion - Chasse dans le parc provincial et l'ajout du parc provincial Nagagamisis
Le public appuie fortement la chasse dans les zones d'environnement naturel du parc provincial et de l'ajout du parc provincial actuel. La chasse était interdite dans les zones d'aménagement, les zones de réserves naturelles ou les zones historiques du parc Nagagamisis (voir encarts pour l'emplacement de ces zones).
•*Option A* : La chasse devrait être permise dans les zones d'environnement naturel du parc Nagagamisis et toutes les zones de l'ajout, sauf dans les réserves naturelles.
•*Option B* : La chasse ne devrait être permise que dans les zones d'environnement naturel du parc provincial et de l'ajout du parc provincial Nagagamisis.
•*Option C* : La chasse ne devrait pas être permise dans les zones d'environnement naturel du parc Nagagamisis.

Option de gestion - Utilisation d'embarcations motorisées sur les lacs et les rivières
Le lac Nagagamisis et la rivière Nagagami sont les plus importants cours d'eau que l'on retrouve dans la région caractéristique du plateau. Les embarcations motorisées peuvent actuellement circuler sur le lac Nagagamisis. Il est proposé de permettre que cette utilisation se poursuive.
•*Option A* : L'utilisation des embarcations motorisées pourrait être limitée aux détenteurs de permis qui utilisaient la rivière dans le passé (p. ex. : les trappeurs, les détenteurs de permis d'aménagement du territoire).
•*Option B* : Un règlement limitant la force des moteurs à un maximum de 10 c.v. le long de la rivière pourrait être mis en vigueur. Cela permettrait de maintenir l'utilisation actuelle, puis d'ajouter à l'élaboration d'un programme de canotage en région isolée.
•*Option C* : L'utilisation des embarcations motorisées pourrait continuer le long de la rivière, avec la possibilité de réévaluer la situation si leur nombre venait qu'à augmenter ou que des conflits surgissent.

Option de gestion - Utilisation d'appâts vivants
L'utilisation actuelle d'appât vivant sur le lac Nagagamisis enfreint la politique du parc, car elle peut influer défavorablement sur les lacs en augmentant les risques d'introduction d'espèces exotiques et de parasites. Ces facteurs peuvent entraîner des répercussions importantes sur la population de poissons.
•*Option A* : L'utilisation non-conforme d'appâts vivants pourrait continuer au lac Nagagamisis.
•*Option B* : L'utilisation d'appâts vivants pourrait être progressivement éliminée au lac Nagagamisis d'ici le 1er janvier 2010.
•*Option C* : L'utilisation d'appâts vivants pourrait cesser au lac Nagagamisis.

Option de gestion - Frais d'utilisation
La zone d'aménagement (aire de mise à l'eau, activités de jour et terrain de camping) est située à l'intérieur du parc Nagagamisis actuel. Il s'agit du seul endroit où des frais d'utilisation sont imposés. L'agrandissement du parc et l'instauration de services tels que des panneaux et des programmes en région isolée nécessiteront peut-être l'imposition d'autres frais d'utilisation.
•*Option A* : Des frais pourraient continuer à être recueillis à la loge de garde du parc provincial Nagagamisis, puis, au fur et à mesure que des installations et des services viendront se greffer à l'ajout du parc.
•*Option B* : Des groupes non gouvernementaux (p. ex. : les Premières nations, les pourvoyeurs) pourraient être pressentis afin de vendre des cartes d'accès et des autorisations de camping à l'intérieur du parc afin de promouvoir le développement de l'ajout du parc.
•*Option C* : Une combinaison des options précitées desservirait le mieux la gestion de la région caractéristique et ses visiteurs.

Réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami

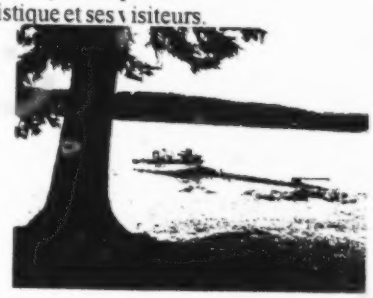

Classification du parc
La réserve naturelle du parc provincial Nagagami est classée comme telle. Les réserves naturelles sont « *des régions choisies pour représenter les habitats naturels particuliers et les formations géologiques distinctives de la province, qui sont protégées à des fins éducatives et en tant que patrimoine génétique, à des fins de recherche, pour que les générations présentes et futures puissent en tirer profit* ». (Traduction libre) Ce secteur continuera à être classé réserve naturelle du parc.

Proposition de zonage du parc
Les zones suivantes sont permises dans une réserve naturelle de parc : réserve naturelle (NR), historique (H) et zone d'accès (A).

Les **zones de réserve naturelle** comprennent toute caractéristique des sciences de la vie et de la terre qui nécessite une gestion distincte de celle des zones adjacentes, de même qu'une zone tampon avec un minimum d'aménagements. La chasse n'est pas permise dans ces zones.
NR Lac Nagagami Ce secteur est présentement classé réserve naturelle et on propose qu'il le demeure. On y retrouve de la végétation représentative de la région ainsi qu'un échantillon d'ail rare (*Allium Stellatum*), de même que des valeurs patrimoniales telles qu'une plage de chert et des arbres modifiés pour des raisons culturelles. L'appellation de zone de réserve naturelle permettra de protéger toutes ces valeurs (carte 1).

Options de gestion de la réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami

Un plan de gestion préliminaire de 1986 fournit actuellement l'orientation en matière de gestion de la réserve naturelle du parc provincial du lac Nagagami. Le processus de planification de la région caractéristique permet la mise à jour de ce plan de gestion qui autorise une variété d'utilisations qui vont à l'encontre de l'actuelle politique régissant les réserves naturelles, incluant la chasse, la pêche à l'appât, le piégeage, de même que la circulation d'embarcations motorisées, de motoneiges et de VTT associés à ces activités. Ces activités peuvent influer défavorablement sur la diversité du couvert forestier et des plantes vasculaires, ce qui a mené à la désignation de la région comme réserve naturelle provinciale.

Option de gestion - Chasse, pêche à l'appât et piégeage

- *Option A* : Ces utilisations non conformes pourraient être suspendues dans la réserve naturelle.
- *Option B* : Ces utilisations non conformes pourraient être suspendues progressivement dans la réserve naturelle d'ici le 1er janvier 2010.
- *Option C* : Ces utilisations non conformes pourraient continuer dans la réserve naturelle, sous ce titre.

Option de gestion - Véhicules motorisés

Les véhicules motorisés comprennent les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les embarcations motorisées.

- *Option A* : L'utilisation de tout véhicule motorisé devrait être suspendue dans la réserve naturelle.
- *Option B* : L'utilisation de tout véhicule motorisé pourrait être progressivement suspendue dans la réserve naturelle d'ici le 1er janvier 2010.
- *Option C* : L'utilisation des véhicules motorisés pourrait continuer dans la réserve naturelle, à titre non conforme.
- *Option D* : Seule l'utilisation des véhicules tout-terrain pourrait être suspendue en raison des risques de répercussions directes sur la végétation qui ont mené à la désignation de cette région comme réserve naturelle.

Zone de gestion valorisée du lac Nagagamisis

Orientation de gestion proposée

La gestion de la ZGV sera précisée dans la stratégie de la région caractéristique du plateau central et mise en œuvre par l'entremise du plan de gestion de la forêt de Hearst. Les activités actuellement pratiquées dans la ZGV se poursuivront. Toutes les activités exercées sur des terres de la Couronne devront tenir compte du besoin de protéger les valeurs biologiques, culturelles et terrestres, tout en offrant des possibilités récréatives. Les activités forestières ultérieures tiendront compte des valeurs récréatives importantes et ajusteront le type d'activité ou le choix du moment de façon à atténuer les répercussions défavorables sur ces caractéristiques.

Orientation de gestion proposée - Chemins

La ZGV continue de mettre l'accent sur les activités relatives à l'accès. Les groupes d'utilisateurs locaux ont identifié l'entretien des chemins suivants comme prioritaire au sein de la ZGV : chemin du lac Big Skunk, chemin du lac Buck, chemin du lac Insect, chemin Arnott Ouest, chemin Arnott Est, McEwing Est et McEwing Ouest. Des partenariats seront explorés en vue d'assurer l'entretien de ces chemins. L'aménagement de sentiers récréatifs sera encouragé sur les autres chemins.

Orientation de gestion proposée - Éducation

Du matériel didactique et des panneaux d'interprétation seront utilisés pour renseigner les gens qui utilisent les ressources sur les caractéristiques vulnérables et les risques de dangers pour l'environnement. Ce programme servira à protéger les caractéristiques de la terre et de la vie importantes au sein de la ZGV.

Orientation de gestion proposée - Exploitation forestière intensive au sein de la ZGV

La richesse du sol de la moraine du lac Arnott a fait de la ZGV l'un des secteurs les plus productifs en ce qui a trait à la croissance des arbres dans la forêt de Hearst. L'aménagement de nouveaux parcs contraint les compagnies forestières à récolter désormais plus de bois sur des superficies moins grandes. Les engagements pris dans l'Accord sur les forêts de l'Ontario perçoivent l'utilisation de la gestion forestière intensive comme un outil permettant d'augmenter la croissance du bois et d'élargir les secteurs protégés, tout en conservant l'intégrité écologique. Les compagnies cherchent à obtenir davantage de garanties avant d'investir dans la foresterie intensive. Cette certitude prend la forme d'ententes d'approvisionnement en bois amélioré (EABA).

La compagnie Hearst Forest Management Inc. aimerait que la ZGV fasse l'objet d'une EABA. Les activités forestières qui y seraient exercées seraient les mêmes que dans le reste de la forêt (éclaircie, vaporisation aérienne et entretien sylvicole commercial et précommercial). Le processus de détermination des secteurs régis par l'EABA n'a pas encore été établi et déborde de la stratégie de la région caractéristique du plateau central. L'instauration d'une EABA pour réglementer la ZGV et l'intensification de la garantie accordée au détenteur du permis d'aménagement forestier durable pourrait mener à un meilleur entretien routier ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie routière qui serait également bénéfique à l'utilisation récréative de la zone.

Orientation de gestion proposée - Valeurs patrimoniales

Une priorité sera accordée aux secteurs où se dérouleront des travaux d'archéologie. Des partenariats seront conclus avec des établissements d'enseignement dans le but d'approfondir l'identification et la protection des valeurs patrimoniales culturelles au sein de la ZGV. L'élimination des utilisations conflictuelles et l'atténuation des répercussions ultérieures possibles protégeront les valeurs identifiées.

Orientation de gestion proposée - Valeurs culturelles et capital récréatif

On trouve dans la ZGV un vaste réseau de portages donnant accès d'un lac à un autre. Malheureusement, bon nombre d'entre eux n'avaient jamais été identifiés et ont été détruits lors d'activités d'exploitation forestière. On semble maintenant intéressé à remettre ce réseau de portages en état à l'intérieur de la ZGV. Des possibilités de partenariat seront explorées en vue de recréer et de conserver ce réseau. Il est à souligner que le réaménagement de ces portages pourrait signifier l'élimination des zones de récolte tampon et des restrictions portant sur la détermination des moments opportuns en vue de protéger cette valeur culturelle et ce capital récréatif.

Aucune route n'y a été aménagée et aucun arbre n'y a jamais été récolté. Les moraines ne sont pas monnaie courante dans le Nord-Est de l'Ontario, de sorte qu'elles sont importantes pour la province. Le lotissement de chalets du lac Nagagamisis et la lisière de terre située 30 mètres à l'arrière des chalets seraient situés à l'extérieur de la zone de réserve naturelle - cette lisière de 30 mètres ferait partie de la zone d'environnement naturel du parc (carte 2).

Option A : Ce secteur pourrait être classé réserve naturelle en raison de son importance pour la province, de l'absence de chemins et de son caractère de nature sauvage. Pour que la chasse et le piégeage ne puissent plus y être pratiqués, il faudrait amender la *Loi sur la protection du poisson et la faune*.

Option B : Ce secteur pourrait être classé zone d'environnement naturel afin d'autoriser les chasseurs à pratiquer cette activité à pied.

N14 Île de la rivière Foch (nouvelle zone) - Cette grande île de 155 hectares sur la rivière Foch a été retenue comme réserve naturelle possible (carte 2).

- *Option A:* Cette île pourait être jugée digne d'être classée comme réserve naturelle. Cela protégerait un écosystème insulaire des basses terres.
- *Option B:* L'île pourrait être classées environnement naturel.

Les **zones historiques** comprennent les ressources historiques importantes qui requièrent une gestion différente de celle des zones adjacentes. Les aménagements sont limités au minimum dans le but de permettre aux visiteurs d'explorer ainsi que pour favoriser l'appréciation et la recherche scientifique.

H1 Lac Nagagamisis (zone existante) Les vestiges d'habitation retrouvés à proximité du lac Nagagamisis sont Nombreux et remontent à une époque lointaine. Des explorations archéologiques récentes ont permis d'approfondir les connaissances archéologiques sur la région. Ainsi, le lac Nagagamisis est reconnu pour ses nombreux sites bien conservés. D'après la politique régissant les utilisations permises dans le parc actuel, la chasse ne fait pas partie des activités autorisées dans cette zone (carte 3).

Option A : La zone actuelle pourrait être élargie de façon à englober les secteurs reconnus pour leurs découvertes archéologiques. Le tracé de cette zone ne suivra donc pas les limites naturelles ou visibles à l'œil nu.

Option B : Cette option élargit la zone actuelle de façon à inclure les rives est et ouest du lac. Elle s'étendra sur une distance de 200 mètres de la ligne des eaux. Cette zone fournirait une protection aux sites archéologiques connus et encore à découvrir. L'aménagement d'une zone uniforme autour du lac permettrait aux chasseurs de déterminer facilement où ils peuvent chasser.

H2 Rivière Nagagami (nouvelle zone) Cette zone est une grappe de secteurs en bordure de la rivière qui offriront une protection aux diverses valeurs patrimoniales (carte 2). Elle se trouve dans l'ajout du parc et les activités de chasse peuvent continuer à y être pratiquées si le public le recommande (voir Options de gestion des utilisations du parc provincial et de l'ajout du parc provincial Nagagamisis).

Les **zones d'aménagement** constituent l'accès principal aux installations et aux services du parc qui permettent une variété d'utilisations de jour et offrent une vaste gamme d'activités de camping. Elles formeront une portion relativement petite de chaque parc.

D1(zone existante) - La limite actuelle de la zone d'aménagement favorisant le camping, les blocs sanitaires, les rampes de mise à l'eau et la loge de garde demeurera la même. Les Premières nations étudient la possibilité d'un terrain sur lequel organiser un pow-wow, dans cette zone ou dans la zone historique adjacente de Duck Bay (carte 3).

Option A : La zone d'aménagement pourrait être élargie de façon à inclure le sud de Park Lake. Elle pourrait également accueillir des agrandissements ultérieurs du terrain de camping.

D2 Aire de virage du chasse-neige (nouvelle zone) - Le plan de 20 ans que le ministère du Transport de l'Ontario (MTO) propose pour la route 631 comprend l'amélioration de l'aire de virage du chasse-neige située au nord du pont aménagé sur la route. Des préoccupations à l'égard de la sécurité incitent le MTO à effectuer des travaux à cet endroit, en l'occurrence, à paver l'aire de virage et à y installer des panneaux sur lesquels serait inscrit « Stationnement interdit ». Il n'existe aucune autre aire de virage du chasse-neige à l'extérieur des limites du parc. L'option de gestion porte sur l'acquisition de terrain (carte 3).

Option A : Ce secteur pourrait être classé comme zone d'aménagement afin de permettre l'aire de virage du chasse-neige. Ce secteur continuerait à faire partie du parc et serait loué au ministère du Transport.

Option B : Le secteur pourrait être déréglementé et transféré au ministère du Transport.

D3 Route 11 (nouvelle zone) - Ce secteur pourrait être exploité à titre de complément au Centre historique cri et ojibway Eagle's Earth. L'intersection de la rivière Nagagami et de la route 11 donnera accès à la rivière (carte 2).

Les **zones d'accès** servent d'aires de transit. Règle générale, les aménagements permis dans cette zone sont limités à la construction de routes et d'installations d'interprétation.

A1 Voies ferrées du CN (nouvelle zone) - Il s'agit du point d'accès habituel à la rivière Foch (carte 2).

A2 Chemin Hiawatha (nouvelle zone) - Ce chemin forestier principal continuera de servir de point d'accès à la rivière Nagagami (carte 2).

A3 Canton Auden (nouvelle zone) - Cet ancien chemin d'exploitation forestière aménagé dans le canton Auden donnait accès à la rivière Nagagami (carte 2).

Option A : Le secteur pourrait être classé zone d'accès. Des partenariats seraient étudiés pour assurer l'accès adéquat. Si les fonds ne sont pas reçus, ce secteur devra fermer progressivement.

Option B : L'utilisation de ce secteur pourrait être progressivement éliminée. Cette transition pourrait être terminée d'ici le 1er janvier 2014. Le secteur deviendrait une zone d'environnement naturel.

Option C : Ce point d'accès pourrait être fermé aux véhicules, ce qui signifie que le secteur changerait de catégorie de zonage et deviendrait une zone d'environnement naturel.

A4 Chemin Frost (nouvelle zone) - Le chemin Frost, qui se dirige en direction ouest à partir de la route 631, près du lac Garnet, a servi de point d'accès à la rivière Nagagami. Ce chemin a été identifié comme un secteur de chasse important et un point d'accès à la rivière. Des travaux archéologiques menés récemment ont révélé que cet accès ainsi que certaines parties du chemin Frost influaient défavorablement sur les valeurs patrimoniales, y compris sur le portage du lac Garnet, un ancien trajet emprunté pour parcourir la distance séparant la rivière et le lac Nagagamisis (carte 2).

•*Option A* : La région pourrait être classée zone d'accès, ce qui permettrait la circulation des véhicules et des VTT sur le chemin Frost. Les valeurs patrimoniales seraient identifiées comme zone historique. Si les fonds ne sont pas reçus, ce secteur devra fermer progressivement.
•*Option B* : L'utilisation de ce secteur pourrait être progressivement éliminée. Cette transition pourrait être terminée d'ici le 1er janvier 2014. Le secteur deviendrait une zone historique et d'environnement naturel.
•*Option C* : Ce point d'accès pourrait être fermé aux véhicules. Le secteur pourrait être remis en valeur, puis le portage du lac Garnet (l'accès traditionnel à cette partie de la rivière) et le lien par canot pourraient être rétablis, ce qui permettrait de classer le secteur zone historique et d'environnement naturel.

A5 Rivière Shekak (nouvelle zone) Le confluent des rivières Shekak et Nagagamisis se trouve à l'est du lac Nagagamisis. On peut avoir accès à la rivière par bateau, à partir du lac Nagagamisis, ou par la route 631, en empruntant le chemin du lac Buck. Le point d'accès sur la rive de la rivière Shekak est en voie d'érosion et disparaît dans la rivière, causant la siltation et influant sur les valeurs patrimoniales (carte 2).
•*Option A* : Ce secteur pourrait être classé zone historique.
•*Option B* : Ce point d'accès pourrait être classé zone d'accès. Des partenariats seraient étudiés pour assurer l'accès adéquat et à déplacer des parties des lieux d'accès de façon à protéger les valeurs. Si les fonds ne sont pas reçus, ce secteur devra fermer progressivement.
•*Option C* : L'utilisation de ce point d'accès pourrait être progressivement éliminée d'ici le 1er janvier 2014 en vue de mettre fin aux dégâts causés à l'environnement et aux répercussions sur les valeurs patrimoniales. Le secteur pourrait et classé zone historique.

A6 Ajout au canton Newlands (nouvelle zone)- On a récolté cette partie de l'ajout du parc, située côté sud-est du lac Nagagamisis et de nombreux chemins la sillonnent. Ce secteur donne actuellement accès à la rivière Shekak. Diverses options ont été formulées au sujet des types d'utilisations qui devraient y être permis (carte 2).
•*Option A* : Les chemins principaux aménagés dans ce secteur devraient être classés zone d'accès, ce qui y permettrait la circulation des véhicules et des VTT. Des partenariats seraient étudiés pour conclure une entente routière afin d'y assurer un accès adéquat. Si les fonds ne sont pas reçus, ce secteur devra fermer progressivement.
•*Option B* : L'accès à ce secteur, à bord d'un véhicule, pourrait être progressivement éliminé d'ici le 1er janvier 2014. Le secteur pourrait être classé zone de nature sauvage.
•*Option C* : Les chemins pourraient être fermés. Le secteur serait classé nature sauvage et serait géré comme une région isolée non accessible par la route.

A7 Sud du chemin du lac Buck (nouvelle zone)- Plusieurs chemins d'exploitation forestière sillonnent l'ajout du parc, au sud du chemin du lac Buck, ce qui rend ce secteur populaire auprès des chasseurs (carte 2).
•*Option A* : Le secteur pourrait être classé zone d'accès. Cela permettrait la circulation des véhicules et des VTT sur les chemins. Des partenariats seraient étudiés pour assurer l'accès adéquat. Si les fonds ne sont pas reçus, ce secteur devra fermer progressivement.
•*Option B* : L'utilisation de ce point d'accès pourrait être progressivement éliminée. Cette transition devrait être terminée d'ici le 1er janvier 2014. Le secteur pourrait être classé zone naturelle.
•*Option C* : Ce point d'accès pourrait être fermé aux véhicules. Ce secteur pourrait être classé zone d'environnement naturel.

Les **zones d'environnement naturel** comprennent les paysages naturels, culturels et à caractère esthétique pour lesquels un minimum d'aménagements sont nécessaires afin de permettre des activités de loisirs de faible intensité (carte 2).

NE1 Le reste du parc provincial et de l'annexe du parc provincial Nagagamisis non couvert par les zones précitées sera classé zone d'environnement naturel.

Options de gestion pour le parc provincial et l'ajout du parc provincial Nagagamisis

Ces options de gestion ont été inspirées des consultations menées auprès du public et ont été intégrées aux politiques existantes régissant les parcs et les ajouts des parcs. On envisage utiliser ces options comme possibilités d'orientation de gestion pour la stratégie de la région caractéristique du plateau central. Veuillez étudier ces options et indiquer celles que vous privilégiez à l'équipe de planification en soumettant vos commentaires à l'adresse indiquée à la fin du document.

Option de gestion Accès au lac Nagagamisis

La zone d'aménagement à l'est de la route 631 donne accès au parc Nagagamisis. Elle continuera de faire office d'aire de transit principale pour les activités organisées dans le parc. Le seul point d'accès au lac Nagagamisis se trouve dans cette zone et ne peut être utilisé que pendant la période d'ouverture du parc. La consultation publique a d'ailleurs laissé entendre qu'un point d'accès au lac devrait être ouvert à l'automne.
•*Option A* : Explorer la possibilité de prolonger la période d'exploitation du parc de façon à donner accès à sa rampe de mise à l'eau à l'automne.
•*Option B* : Se renseigner sur la possibilité de construire une rampe de mise à l'eau à l'ancienne entrée du parc. Cette entrée se trouve dans l'actuelle zone d'aménagement. Cette rampe serait ouverte à l'automne et les gens pourraient assurer leur accès au lac eux-mêmes.
•*Option C* : Le niveau actuel d'accès à la rampe de mise à l'eau est acceptable.

Option de gestion Végétation

Plusieurs groupes d'intervention ont manifesté leur inquiétude à l'égard de la santé de la forêt dans le parc actuel ainsi que de la santé future de l'ajout du parc. Des mesures sophistiquées de protection contre les incendies de forêt mises en place au cours des années 1920 ont causé une forêt surannée. La gestion des incendies dans la région caractéristique est assujettie à la stratégie réservée à cet effet pour cette partie de l'Ontario, laquelle peut nécessiter des mises à jour, à la lumière des idées découlant du processus de planification pour la région caractéristique.

Orientation de gestion proposée Récréation
Même si la ZGV ne se prête pas à des projets touristiques en région isolée, certaines activités touristiques axées sur le mode d'accès telles que les randonnées de VTT ou de vélos de montagne dans des sentiers, peuvent y être pratiquées. De telles occasions d'affaires seront prises en considération dans la ZGV si elles sont accompagnées d'un plan d'affaires réalisable, en mesure de démontrer la possibilité d'atténuer les répercussions sur l'environnement.

Orientation de gestion proposée - Pêches
Les lacs de la ZGV demeureront une priorité pour le stockage de poissons. À l'heure actuelle, la plupart des lacs ont été ensemencés de truites. Un programme de contrôle pourrait être mis sur pied pour évaluer les répercussions de la pêche sportive dans la région. Des travaux seront effectués pour déterminer s'il est possible d'augmenter les possibilités de pêche au doré dans la région caractéristique.

Orientation de gestion proposée - Ressources minières et en agrégats
La moraine du lac Arnott constitue une importante source d'agrégrats pour la forêt de Hearst. Les activités d'extraction d'agrégats continueront dans la ZGV. L'équipe de planification travaillera avec les intervenants en vue d'élaborer les meilleures pratiques pour ce secteur d'activités.

Aucune activité d'exploitation minière n'est présentement exercée dans la ZGV. Ce genre d'exploitation sera toutefois permis et les meilleures pratiques pour ce secteur d'activités seront élaborées.

Options de gestion - Limites de la ZGV
D'après la stratégie d'aménagement du territoire, la ZGV vise à fournir des possibilités récréatives supplémentaires. On a suggéré d'apporter les ajustements suivants aux limites de la ZGV (carte 4) :
•*Option A* : Élimination de la partie de la ZGV qui se trouve dans le canton Newlands. Une rivière continuerait de servir de frontière naturelle pour la nouvelle limite.
•*Option B* : Élargissement de la superficie de la ZGV à l'ouest et l'est du chemin Arnott. Cet agrandissement permettrait à la ZGV d'inclure les principaux chemins récréatifs et de rendre la frontière visible à l'œil nu au sol.
•*Option C* : La ZGV devrait être élargie au Nord et à l'Ouest de façon à comprendre davantage de caractéristiques moraniques.
•*Option D* : La frontière devrait être repoussée vers l'Est en direction des lignes de démarcation de canton privé.
•*Option E* : La limite devrait être changée de façon à refléter les options A et B.
•*Option F* : La limite devrait être changée de façon à refléter les options A, B et C.
•*Option G* : La limite devrait être changée de façon à refléter les options A, B, C et D.
•*Option H* : La limite devrait demeurer inchangée.

Participation du public à la gestion de la région caractéristique du plateau central Nagagamisis
On a exprimé de l'intérêt sur la façon dont la région sera gérée et sur le rôle que le public sera appelé à jouer. Plusieurs solutions s'offrent, comprenant divers degrés de participation de la part des intervenants.

Les Premières nations ne sont pas considérées comme des intervenants, car elles ont des droits protégés par des traités et elles continuent à transiger, d'un gouvernement à un autre. À l'échelle locale, le MRN continue de consulter les communautés autochtones en vue de saisir le type de rôle qu'elles aimeraient jouer dans la future gestion de la région caractéristique.
•*Option A* : Un comité d'intendance pour le parc Nagagamisis pourrait être mis sur pied. Des représentants des intervenants pourraient y siéger et participer activement à la gestion ultérieure de la région caractéristique. Les activités du comité pourraient comprendre rechercher du financement pour les projets, former des partenariats, guider l'orientation de la gestion et résoudre des problèmes. Ce groupe participerait en outre à la promotion du plateau central et à la commercialisation de projets tel que le Centre historique cri et ojibway Eagle's Earth.
•*Option B* : Un comité consultatif composé d'intervenants pourrait être mis sur pied. Ce comité prodiguerait des conseils sur des problèmes de gestion dans le contexte de la stratégie de la région caractéristique.
•*Option C* : La situation actuelle est acceptable et le public ne devrait participer à la prise de décisions qu'au besoin.

POSSIBILITÉS POUR LES RÉGIONS AVOISINANTES
Une étude de faisabilité et un plan d'affaires ont été effectués pour l'instauration d'un complexe touristique de destination le long de la route 11. Le Centre historique cri et ojibway Eagle's Earth fera ressortir la culture autochtone du plateau central. Ce projet lancé par les Premières nations de Constance Lake et de Hornepayne est une entreprise sans but lucratif gérée par les Premières nations.

Les travaux archéologiques et anthropologiques récents révèlent que les peuples autochtones sont présents dans la région depuis 7 000 ans. Le plan d'affaires vise à présenter la culture des Premières nations aux visiteurs à l'aide de faits authentiques et précis.

Les possibilités récréatives qui pourraient être améliorées dans la région de Nagagamisis comprennent un programme de canotage en région sauvage le long du parcours Foch-Nagagami, de meilleures possibilités de pêche, des guides traditionnels de pêche et de chasse, l'instauration de programmes d'interprétation et d'éducation, de même que des sentiers.

PROCHAINES ÉTAPES

L'équipe de planification acceptera les commentaires sur ce document d'options de gestion au cours de la période d'étude de 45 jours, soit du 29 mai au 16 juillet 2003. La future orientation de la *région caractéristique du plateau central de Nagagamisis* en matière de gestion des ressources dépendra de la consultation publique, des renseignements généraux, de l'information scientifique, de même que des normes en matière de loi et de politique. Une stratégie préliminaire de la région caractéristique précisera l'orientation adoptée. Cette ébauche sera présentée à une équipe de planification élargie comptant des représentants des intervenants. Cette réunion sera suivie d'une journée d'accueil tenue pour passer l'ébauche en revue. Les résultats de cette réunion permettront d'élaborer la stratégie préliminaire de la région caractéristique dont le public prendra connaissance et sur lequel il pourra formuler ses commentaires à l'hiver 2003.

Calendrier de projet

Atelier invitant le public à étudier le mandat et l'orientation future de la région caractéristique	*Printemps 2002*
Étude des renseignements généraux par le public	*Automne 2002*
Étude des options de gestion par le public - Document de travail	*Été 2003*
Étude de la stratégie préliminaire pour la région caractéristique par le public	*Hiver 2003*
Approbation de la stratégie pour la région caractéristique et inspection par le public	*Printemps 2004*

S'il vous plaît faire parvenir vos commentaires à :

Roger Carrière
C.P. 670
Hearst, ON
P0L1N0
Téléphone : (705) 372-2217
Télécopieur : (705) 372-2245
Courriel : roger.carriere@mnr.gov.on.ca